

مراسلات

نشرية معهد البحوث المغاربية المعاصرة

Correspondances

Bulletin d'information scientifique

Les étrangers et la justice pénale
française à Sousse

Le cas de la « criminalité sicilienne » (1888-1898)

Ali NOUREDDINE

N° 70

mars-avril

mai-juin

2002

La construction de Tunis « ville
européenne » et ses acteurs de 1860 à 1945

Christophe GIUDICE



Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain

معهد البحوث المغاربية المعاصرة

Directeur de la publication

Jean-Philippe BRAS

Secrétaires de rédaction

Blaise DELTOMBE

Frédéric ARCENS

Laurent MONTGOBERT

Rédaction

Haoua AMEUR-ZAÏMÈCHE

Frédéric ARCENS

Kmar BENDANA

Katia BOISSEVAIN

Hassen BOUBAKRI

Nadir BOUMAZA

Delphine CAVALLO

Mohamed ELLOUMI

Eric GOBE

Abdelhamid HÉNIA

Mohamed KERROU

Odile MOREAU

Anne-Marie PLANEL

Conception et mise en page

Besma OURAÏED

Diffusion

Hayet NACCACHE

Le bulletin *Correspondances* est publié par l'IRMC. Il est distribué par voie postale et disponible sur le site internet de l'IRMC au format pdf.

IRMC

20, rue Mohamed Ali Tahar

Mutuelleville - 1002 TUNIS

Téléphone : (216) 71 79 67 22

Fax : (216) 71 79 73 76

E-mail : mail@irmcmaghreb.org

http://www.irmcmaghreb.org

Avec la participation du CJB

Centre Jacques-Berque

pour les Études en Sciences

Humaines et Sociales

1, rue d'Annaba - Rabat - Maroc

Téléphone : (212) 37 76 96 40

(212) 37 76 96 41

Fax : (212) 37 76 89 39

E-mail : cjb@iam.net.ma

http://www.ambafrance-ma.org/ceshs

Cette publication ne peut être vendue. Abonnement sur demande 3500 ex. Groupe Cérés

EDITORIAL

La recherche historique sur la période coloniale au Maghreb fait preuve d'une belle vitalité, marquant la levée au moins partielle des obstacles politiques et archivistiques aux investigations scientifiques. Les deux contributions tunisiennes qui suivent participent de ce travail de connaissance, permettant de mieux préciser les mécanismes et les modalités de la domination coloniale, de son empreinte sur les populations colonisées, et les enjeux contemporains de ce « legs » colonial. **Ali Noureddine** fait ressortir l'intensité de l'antagonisme entre la France et l'Italie, dans le processus d'établissement et de consolidation du protectorat, à partir d'un lecture des archives judiciaires du Tribunal de Sousse de la fin du XIXème siècle. **Christophe Giudice** souligne les prolongements patrimoniaux de son projet de thèse sur la construction de Tunis « ville européenne » entre 1860 et 1945.

L'année 2002 se caractérise par une forte activité éditoriale de l'IRMC. Ainsi, en juin, sortent deux publications intermédiaires, - *L'étranger*, également disponible sur le site Internet de l'Institut, *Médias et technologies de communication au Maghreb et en Méditerranée* - et une publication finale, *Public et privé en islam* (dir. **Mohamed Kerrou**), aux Éditions Maisonneuve et Larose, dans la nouvelle collection éditoriale de l'IRMC *Connaissance du Maghreb*.

Le milieu de l'année voit s'amorcer un mouvement de départs et d'arrivées dans l'équipe scientifique de l'Institut. Au titre de l'association avec le CNRS, **Jean-Luc Arnaud**, chargé de recherche, et **Bernadette Auzary-Schmaltz**, ingénieur de recherche, ont rejoint l'équipe au début du mois de juin. **Blaise Deltombe**, qui a assuré avec compétence et bonne humeur le secrétariat de *Correspondances* depuis le numéro 63, ainsi que la gestion du site internet, rejoint le barreau de Paris. Il est remplacé par **Laurent Montgobert**. Tous nos vœux accompagnent les arrivants et les partants.

Enfin, dans le souci d'assurer une meilleure diffusion scientifique du Bulletin, les textes de recherche seront suivis à partir de ce numéro de résumés en arabe.

يشهد البحث التاريخي حول الفترة الاستعمارية في المغرب العربي، حيوية هامة، مما يدل على رفع العراقيل السياسية وعلى دراسات الأرشيف، حتى إن كان ذلك بصورة نسبية، أمام البحوث العلمية. وتنتج المساهمات التونسية في هذا العدد ضمن هذا السعي المعرفي، مما يمكن من تحديد أفضل لميكانيزمات ولأدوات الهيمنة الاستعمارية وميظورتها على الأهالي المستعمرين كما يمكن من التعرف على لرهانات المعاصرة لهذا "الإرث" الاستعماري. ويكشف على لور الذين حدة الصراع بين فرنسا وإيطاليا في مسار تركيز الحماية وتدعيمها من خلال قراءة الأرشيف القضائي لمحكمة سوسة في نهاية القرن التاسع عشر. ويؤكد كريستوف جيوديتشي على البعد التراثي لمشروع البحث الذي ينجزه من أجل الدكتوراه حول تشييد العاصمة التونسية كمدنلة أوروبية بين 1860 و1945 ميلادي.

ويتميز عام 2002 بنشاط هام في ميدان النشر في إطار معهد البحوث المغاربية المعاصرة، وتصدر خلال شهر جوان نشرتان انتقائيتان هما "الأجنبي" (و يمكن الاطلاع على مضمونها من خلال هذا الموقع الذي يوجد على شبكة الأنترنت) و "وسائل الإعلام وتكنولوجيات الإتصال في المغرب العربي والبحر المتوسط". كما يصدر المعهد نشرية ثلثة بعنوان "العام والخاس في الإسلام" تحت إشراف محمد كرو عن دار ميزون نوف ولاروز، وذلك ضمن مجموعة جديدة للطبع، خاصة بمعهد البحوث المغاربية المعاصرة بعنوان معرفة المغرب.

ويشهد سنتف العام العالي حركة وسول ومخادرة في الفريق العلمي للمعهد، فيمنوان المشاركة مع لمركز الوطني للبحث العلمي، التحق جون لوك أرنو مكلف بالبحث وبرنسات أوزاري-شمالتز، مهندسة بحث، في حين التحق بلاز ديلتومب بدائرة المحاماة في باريس، بعد أن أخذ على عاتقه بكفاءة وسلامة نشرية "مراسلات" منذ عددها الثالث وللمتقين، وموقع المعهد على الأنترنت وقد عوضه في هذه الخطة لوران مونقوبار. تتيناتنا بالتوفيق للواقين والمغاربين.

تسهر أخيرا إلى أنه، انطلاقا من هذا العدد، ستصحب مقالات البحث المنشورة خلاصة باللغة العربية، من أجل ضمان توزيع علمي أوسع للنشرية.

Les étrangers et la justice pénale française à Sousse

Le cas de la "criminalité sicilienne" (1888-1898)

En choisissant de porter un regard d'historien sur la criminalité sicilienne à Sousse à la fin du 19^{ème} siècle, l'objet de recherche de ce texte consiste en l'étude d'une double marginalité : celle des siciliens membres d'une communauté italienne sous protectorat français, et celle des personnes jugées pour crimes dans une région où la justice française tente d'asseoir son autorité. A partir des archives judiciaires, complétées par les articles de la presse locale, l'auteur s'intéresse aux représentations autour de cette criminalité et au traitement qu'il en est fait par les autorités publiques et politiques : ces deux objets tout à la fois révèlent et se trouvent pris dans des enjeux de pouvoir, locaux mais aussi plus généraux. Il s'agit donc dans le même temps de mettre en évidence les contradictions internes à la population européenne au cours de cette période du Protectorat, contradictions économiques, sociales et politiques qui trouvent leur traduction en acte dans ce temps qui entoure l'affaire criminelle (crime, enquête, arrestation, jugement, exécution du jugement, le tout suivi et relaté par la presse).

Ali Noureddine

Est historien, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université du Centre (Sousse). Son texte qui a fait l'objet d'une communication au colloque "La Tunisie et ses étrangers" organisé par la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis les 1^{er} et 2 novembre 1996, présente un aspect de la thèse de l'auteur, "La justice pénale française sous le Protectorat" soutenue en juin 1998 à Tunis et publiée par la maison d'édition L'or du Temps en septembre 2001. Une partie de ses travaux de recherches a porté sur la justice criminelle et la communauté italienne à Sousse.

LES REPRÉSENTATIONS DU SICILIEN À LA FIN DU XIX^È SIÈCLE

Une image figée dans le temps

Etudier "la criminalité sicilienne" à Sousse dans la dernière décennie du XIX^e siècle, c'est plonger dans un univers pétri de clichés stéréotypés tellement enracinés dans les esprits que rien ne paraissait pouvoir les effacer ni même en modifier la teneur. L'image que les milieux politiques et journalistiques français de la Régence ont alors forgé de l'Italien, en particulier du Sicilien, est celle d'un personnage inquiétant, irascible, imprévisible, violent et hautement dangereux.

Cette représentation caricaturale n'en traduisait pas moins le sentiment général de la colonie française et des milieux de la prépondérance dans les années 1880-1890. Au fil des ans, l'imaginaire collectif a transformé le Sicilien en un véritable repoussoir. Dans leur majorité, les Européens de la Régence (excepté les Italiens) et la population tunisienne ont été gagnés à cette représentation négative de l'élément sicilien. Plus tard, les mutations sociales, l'évolution des mœurs et des mentalités, l'émergence de nouveaux enjeux politiques amenèrent bien des changements dans les comportements, dans les manières d'agir et de penser. Mais le lieu commun du Sicilien belliqueux, jouant du couteau ou du revolver, tuant pour des motifs

futiles, reste figé dans le temps. La mémoire collective continue de diffuser ces images associées aux "mœurs sauvages de l'émigration sicilienne"¹. Dans les années 1920 et 1930, resurgit, de façon moins incisive, une stigmatisation sociale paraissant révolue. Et les victoires diplomatiques remportées par la puissance protectrice dans le conflit ouvert qui l'opposait à l'Italie, n'adoucisent pas ces représentations : par la convention italo-française du 1^{er} octobre 1896, l'Italie reconnaît le protectorat de la France sur la Tunisie ; et en avril 1898, un statut d'étranger est officiellement imposé à la colonie italienne de Tunisie.

Les campagnes de presse dirigées contre la communauté sicilienne se durcissent dans les années qui précèdent la promulgation de la loi sur les étrangers, dont le but est de surveiller cette population mouvante, difficilement contrôlable. En effet, la presse qui représente les intérêts français, agricoles, industriels et commerciaux, véhicule ce stéréotype du Sicilien, en l'amplifiant, en le déformant. Et les milieux de la Résidence générale de France - officiellement tenus à une réserve prudente dictée par le contexte politique - approuvent en sous-main, lorsqu'ils ne poussent pas à la surenchère. Or, l'entrée en service du Tribunal de Sousse en juin 1888 intervient lorsque la campagne anti-italienne bat son plein. Après 1898, les campagnes menées sur le thème récurrent de la criminalité sicilienne marquent le pas, mais pour mieux rebondir par la suite. En 1905, on peut lire dans la Quinzaine coloniale : " Le péril italien en Tunisie eut jadis ses prophètes. Aujourd'hui, il est un peu négligé. D'autres, plus redoutables, sont apparus au premier plan"². La même année en revanche, Gaston Loth s'efforce de démontrer que le péril italien n'existe que dans l'imagination de certains ; et que les intérêts des deux colonies, française et italienne, loin de s'affronter, devraient être soudés³. L'auteur du Peuplement italien en Tunisie et en Algérie s'exprime à contre-courant de l'opinion, à un moment toutefois où les passions sur ce sujet se sont atténuées.

Les sources de la criminalité sicilienne

Le regard négatif et partisan porté sur le Sicilien de la régence de Tunis, par les milieux officiels et par la presse

de cette époque, dénature les délits, cultive l'amalgame, généralise les interprétations tendancieuses. Ceci détourne et fausse le sens de l'acte criminel et les motivations qui le sous-tendent. Selon les méthodes en usage, les mobiles des crimes commis par un Italien en Tunisie, sont toujours orientés dans un sens défavorable aux prévenus, l'acte criminel étant exploité à des fins sécuritaires et politiques. C'est ainsi que la criminalité sicilienne nous est restituée à travers un prisme déformant qui ne livre rien d'autre que des représentations façonnées soit par des détracteurs soit par des défenseurs : dédramatisées par le consulat d'Italie et par les ressortissants de la péninsule, ces représentations sont amplifiées par les documents officiels émanant des autorités du protectorat et de la presse française de Tunisie. Pour les rectifier, il convient de comparer ce premier corpus avec des sources moins polémiques, en l'occurrence les archives pénales du Tribunal de Sousse.

Les archives judiciaires du XIX^e siècle, aussi opaques soient-elles, ouvrent des perspectives de recherche intéressantes. En effet, elles permettent de traiter le phénomène criminel à partir d'une double approche, juridique et statistique, de le saisir expurgé de tous ses éléments extrajudiciaires, donc sujets à controverse. Certes, les magistrats et le jury criminel ne sont pas insensibles à ce qui se passe et se dit autour d'eux lorsqu'ils prononcent leur verdict sur des affaires ayant un rapport direct avec l'insécurité. Cependant, le milieu judiciaire reste relativement éloigné des polémiques et des surenchères que se livrent les antagonistes, français et italiens. De fait, les images désuètes du Sicilien nécessitent d'être revisitées dans leur contexte afin de comprendre comment elles peuvent masquer des enjeux fort éloignés des préoccupations d'ordre sécuritaire.

LA COMMUNAUTÉ SICILIENNE DE SOUSSE ET LA CAMPAGNE CONTRE L'INSÉCURITÉ

L'étranger dans la cité

Confrontée aux archives judiciaires locales, la question de la "criminalité sicilienne" peut être ramenée à ses dimensions véritables. Les nationaux de la péninsule italienne, ainsi que l'ensemble des Européens de la régence de Tunis, sont devenus justiciables des tribunaux français en 1883, après que la France a obtenu l'abolition des juridictions consulaires. Dans les années 1890, les Siciliens qui comparaissent devant le Tribunal français de Sousse ont à répondre de délits commis dans le ressort territorial de ce Tribunal qui couvre la zone administrative sud du pays, soit la partie comprise entre Bou Fichta (au nord) et les Territoires Militaires, sur les confins saharo-tripolitains. Étranger à tout ce qui devrait constituer un "honnête homme", le Sicilien de Sousse est alors associé au pêcheur qui se déplace entre les îles du sud de l'Italie et les ports du littoral tunisien. Cette catégorie professionnelle paraît prépondérante, alors que les maçons ou tailleurs de pierre siciliens sont effectivement plus nombreux, formant une classe sociale relativement aisée, plutôt stable et moins "dangereuse"⁴. La mobilité géographique et professionnelle des pêcheurs n'est pas faite pour tranquilliser les autorités du protectorat. C'est donc à un tribunal criminel que l'on confie le soin de juger ces "nomades de la mer". Cette cour d'assises présente une singularité dans la mesure où elle est composée de jurés européens, fixés dans la région en qualité de propriétaires ou de négociants.

À Sousse même, des barques de pêcheurs siciliens

accostent régulièrement, en de véritables contingents. Par ailleurs, des ouvriers "sans travail" effectuent la traversée du canal de Sicile sur les bateaux réguliers des compagnies italiennes de navigation. En outre, le groupe de sédentaires siciliens vit en marge de la communauté européenne dans la capitale du Sahel. Bien sûr, une minorité aisée occupe les quartiers habités par les Français. Mais l'écrasante majorité des Siciliens vit à l'écart de la nouvelle ville européenne comme de la médina. Pêcheurs, ouvriers, terrassiers, hommes de peine s'entassent à Cappace, un quartier au sud-est de Sousse dont le nom seul tend à devenir synonyme d'insécurité permanente. Par suite de cette marginalisation géographique et sociale, prend corps, dans l'opinion locale, l'idée que le Sicilien est un criminel en puissance.

Le consul italien Carletti perçoit le regroupement des Italiens du Littoral, dans des quartiers distincts baptisés "Petite Sicile", comme une réaction instinctive de défense communautaire face au danger d'absorption et de désintégration qui, selon lui, menacerait l'élément populaire italien. Quant à Gaston Loth, il explique ce processus de domiciliation dans un quartier insalubre et misérable, à la fois, par une nécessité de métiers (liée à la proximité des ports) et par une contrainte d'ordre matériel (accès à des loyers bas)⁵.

Insécurité et "péril italien"

Au cours de ses dix premières années d'existence, le Tribunal pénal de Sousse s'est penché sur plusieurs dizaines d'affaires criminelles dans lesquelles sont impliqués des prévenus de nationalité italienne. Certaines affaires, au demeurant peu nombreuses, ont fait l'objet d'une large publicité, en raison de leur nature jugée dangereuse pour l'ordre public et des polémiques qu'elles ont soulevées, telles l'affaire Calandra ou l'affaire Partenico : le 7 février 1889, le forgeron italien Calandra assassine la Française Augustine Duclos à Gabès ; en février 1890, Partenico est arrêté par l'agent de police Mouret pour avoir porté des coups de rasoir à un compatriote. Mais, le 17 mai 1892, ce pêcheur tue le même agent qui tente de l'interpeller pour une autre affaire de coups et blessures. Cependant, pour la plupart d'entre elles, ces affaires ne font l'objet que d'un compte-rendu hebdomadaire succinct dans la presse locale, alors que les unes et les autres ont pour toile de fond le "péril italien" : celui-ci n'est jamais évoqué directement au tribunal, au cours des débats ; cet antagonisme national apparaît de façon très subtile, car il demeure omniprésent en dehors de l'enceinte judiciaire. Les campagnes menées pour dénoncer "l'insécurité" dans la région, l'impact qu'elles ont eu sur l'opinion donnent la mesure des enjeux. Lorsqu'en 1901, le résident René Millet est rappelé en France, bon nombre de journaux parisiens⁶ se réjouissent de la sanction qui frappe le "gouverneur de la Tunisie", accusé d'avoir laissé envahir la régence par les Siciliens. C'est bien d'abord le "péril italien" qui est mis en exergue.

De 1891 à 1898, il ne se passe pratiquement pas de mois sans que "l'insécurité" ne soit dénoncée dans la presse française de Tunisie, tel un thème mobilisateur de la politique coloniale. Dans le quartier de Cappace, chaque semaine, entre 1888 et 1900, apporte son lot de rapines, de beuveries qui dégènèrent en rixes, de bagarres à coups de couteau, de mêlées où l'élément féminin se distingue parfois. On est conduit à s'interroger sur les effets d'une telle campagne de presse auprès des magistrats et des jurés du tribunal criminel : la justice répressive rendue au cours des années 1888-1898 en porte-t-elle les stigmates, notamment à l'encontre des prévenus de nationalité italienne ? La

corrélation entre sentiment d'insécurité et sévérité de la justice pénale n'est pas évidente à établir, parce qu'en dehors des jugements, rien ne laisse supposer que les magistrats et les jurés ont sévi de façon plus rigoureuse ou ont été invités à le faire par les chefs des parquets.

Un fait a pu être établi cependant, pour la période 1888-1914 : c'est au cours des années 1888-1898 que le Tribunal criminel de Sousse a prononcé les verdicts les plus sévères. On peut imputer cette démonstration de grande fermeté, de la part des premiers magistrats soussiens, à la nécessité d'imposer le prestige et le respect de la justice française, en une période de domination administrative encore incertaine. Quant aux jurés du tribunal criminel, on peut supposer que leur rigueur est le prix à payer pour leur sécurité personnelle et celle de leurs compatriotes, si les membres de la communauté française de Sousse ont eu effectivement le sentiment d'être menacés dans leur personne et dans leurs biens.

LE CRIME SICILIEN

Les lieux du crime

On a vu que le quartier où la communauté sicilienne de Sousse vit entassée et marginalisée, s'est taillé une réputation des plus déplorables : lieu des bagarres et des disputes sanglantes, Cappace est abondamment cité dans la presse qui s'évertue à l'étiqueter comme un haut lieu du crime. Il ne fait aucun doute que des rixes s'y produisent, la plupart du temps pour des motifs apparemment futiles, et qu'elles se terminent soit devant le tribunal de simple police soit devant le tribunal correctionnel. Ce dernier prononce des peines généralement légères, mais l'accumulation des affaires de ce genre, somme toute banales, donne aux courbes de la criminalité sicilienne un profil ascendant qui s'accroît d'année en année. La presse locale française demeure à l'affût du moindre "faux pas" du groupe sicilien. La rubrique des faits divers, en apparence anodine, distille dans l'opinion, chaque semaine, les méfaits commis par cette population "pauvre et turbulente", en y ajoutant parfois de brefs commentaires. Ainsi, le quartier de Cappace, baptisé "brigand-ville" par la presse locale⁷ devient plus que jamais la cible de toutes les attaques. Entretenant un sentiment de crainte, la campagne d'opinion accrédite l'idée qu'une menace sociale, collective et omniprésente, plane sur la ville et sur sa région.

Les mobiles : vengeance et crime passionnel

Pourtant la "criminalité", telle qu'elle apparaît dans les sources judiciaires, ne procède pas d'actes froidement prémédités. Assassinats, actes de violence et agressions sont commis, en général, sous l'emprise de l'alcool. Dans les affaires de meurtre ou de coups et blessures graves (ayant entraîné la mort ou une invalidité permanente), il y a presque toujours un honneur à défendre, un affront à laver, une offense à réparer⁸. Dans l'affaire Calandra par exemple, la jalousie aurait armé le bras du forgeron italien. L'instruction a établi qu'il faisait fréquemment des scènes de jalousie à sa maîtresse française, en la frappant et en la menaçant. Le mobile de l'assassinat du Français Mouret par le pêcheur sicilien Partenico est également la vengeance : la victime, alors planton au Parquet, aurait amené le prisonnier de la prison au tribunal, en le tenant par le poignet, sous le regard désapprobateur de ses compatriotes. Selon le rapport adressé à la Chancellerie par le Procureur de la République, l'accusé aurait avoué à l'avocat sa préméditation, en ces termes : "Vous savez bien, monsieur l'Avocat que, chez les Siciliens, le jour de la

Pentecôte, on règle ses comptes par droit et avoir"⁹.

Portrait du prévenu sicilien : le "criminel né"

Lorsqu'un Sicilien est marqué du sceau du crime, tous ses faits et gestes antérieurs sont analysés, décortiqués, livrés en pâture au Tribunal et à la curiosité du public¹⁰. Les gestes les plus anodins de son existence prennent un relief particulier, une colère passagère, une phrase lancée sous l'emprise de la boisson deviennent les preuves irréfutables de ses mauvais penchants. On découvre alors que, sous un aspect extérieur anodin, se cachait en fait un "criminel né" dont la figure serait incarnée par Partenico, Calandra et d'autres encore. L'instruction n'a-t-elle pas établi que Partenico" a été poursuivi pour plusieurs meurtres en Sicile, mais il n'a pu être trouvé trace de ces poursuites (...); et que, depuis son séjour à Sousse, il a porté à sa femme un coup de couteau dans les parties génitales, blessure dont cette malheureuse ne s'est jamais plainte. L'une de ses distractions, affirme un de ses voisins, était de frapper les ânes qui passaient sur la route pour voir couler leur sang"¹¹. Quels arguments peut-il invoquer pour sa défense, lui qui a "frappé Mouret désarmé dans l'impossibilité de se défendre, le saignant à terre comme une bête et assouvissant sur lui sa haine par douze coups de poignard"¹² ? Le paisible forgeron italien Calandra ne s'est pas contenté de porter onze coups de couteau successifs dans la poitrine d'Augustine Duclos. Avant de quitter le lieu de son crime, "il s'aperçut que sa maîtresse avait retourné la tête de son côté et ouvert les yeux ; il s'empara alors d'un énorme gourdin qui se trouvait dans le coin de la chambre et acheva la malheureuse en lui assenant un coup, d'après ses propres aveux, et trois coups, d'après l'expertise médicale"¹³. Le Ministère public s'évertue ainsi à démontrer que la jalousie n'est pas le mobile du crime, sachant que les magistrats et les jurés sont enclins à l'indulgence si la défense arrive à démontrer qu'une passion aveugle a guidé le meurtrier : "Mais quelle jalousie peut-il y avoir chez cet homme qui vit de la prostitution de cette malheureuse fille publique ? Tout au plus, cette jalousie physique du souteneur qui ne veut pas que certaines choses se passent devant lui (...). Calandra connaissait les relations d'Augustine avec ses amants et il en profitait. C'était un souteneur..."¹⁴.

Les victimes

Dans les affaires d'assassinat, le meurtrier est habituellement dépeint sous les traits les plus sombres alors que la victime a droit à la compassion de l'opinion. Au réquisitoire implacable du ministère public s'ajoutent les rapports de police lus au cours de l'audience, ceux des experts, médecins notamment, les déclarations des témoins à charge, "honnêtes gens" venus souvent de loin, délaissant leur travail et leur famille pour "faire leur devoir", "dire toute la vérité". Naturellement, la presse cherche aussi à apitoyer l'opinion en mettant en avant le sort malheureux des victimes.

Dans le cas précis de la criminalité sicilienne à Sousse, illustrée par quelques affaires retentissantes, la sérénité n'était pas de mise, pas plus que le souci de traiter la question avec discernement. Ainsi, le portrait que la presse et l'accusation ont présenté de l'agent de police Mouret n'est pas celui d'un agent chargé de faire respecter l'ordre, mais celui d'un citoyen ordinaire : "un homme d'un caractère doux et inoffensif, jouissant à Sousse de l'estime et de l'affection de tous"¹⁵, un cœur généreux, "estimé de ses chefs", "très aimé de toute la population"¹⁶. Le discours de la presse, à propos de la criminalité sicilienne, est un

réquisitoire qui ne s'intéresse aux familles des victimes que lorsqu'elles peuvent servir l'accusation. Dans le cas de l'agent Mouret, son meurtre fut exploité à double fin, drame familial et atteinte à l'ordre public : Partenico aurait ôté la vie à un brave fils qui trouvait le moyen d'économiser 500 francs par an sur ses maigres appointements pour les envoyer à sa mère, une pauvre vieille femme âgée de plus de 80 ans, et dont il était l'unique soutien. Par ailleurs, ce Sicilien aurait agressé un homme qui ne portait même pas l'uniforme, puisque le jour de l'assassinat, Mouret était vêtu en "bourgeois" et "porteur d'une simple badine"¹⁷. L'agent de police français entre au panthéon des héros, mais chaque détail de l'assassinat de Mouret, chaque partie du cérémonial de ses obsèques sont autant de pierres jetées dans le jardin de la communauté sicilienne dont l'isolement ne fait que croître. La présence du substitut du Procureur de la République et du commissaire de police de la ville, qui incarnent les deux branches de la justice pénale, laisse penser que le procès est joué d'avance et qu'il se réduit à une simple formalité.

Le juge et l'assassin

Au cours de la même période 1888-1898, les autorités politiques et judiciaires mettent en œuvre une stratégie d'ensemble pour donner de la justice française une image hautement valorisante. C'est à des juristes chevronnés autant qu'à des magistrats d'une trempe particulière que le garde des Sceaux et la Résidence générale vont confier le soin d'asseoir la justice française dans ces régions éloignées de la capitale tunisienne. Avant la première guerre mondiale, la plupart des magistrats, et particulièrement ceux qui ont exercé à Sousse dans les années 1888-1900, se font une idée particulière de la mission dont ils sont investis : culte du héros, réputation du magistrat intègre, placé au-dessus de tout soupçon, ce qui correspond, dans une large mesure, à la vérité. Parmi ces magistrats, certains sont animés d'un esprit missionnaire qui les amène à agir bien au-delà de ce que leur fonction leur dicte de faire. Louis Bossu, premier procureur de la République française dans le Sahel tunisien (mai 1888-octobre 1892) est le plus représentatif des magistrats de cette génération. Sous son mandat, la justice française de Sousse est fortement sollicitée par l'autorité politique, et, dans une certaine mesure, par l'opinion. De fait, dans les procès où les accusés sont des Italiens, s'élabore le lieu commun du "criminel sicilien" que la presse française contribue aussi à sculpter et à diffuser. Entre 1888 et 1896, se met en place une symbolique tout à fait particulière.

Cette symbolique qui tend à pourfendre le "périal sicilien", se dessine à travers l'affaire Partenico : lutte de l'ordre contre l'anarchie, des populations sédentaires contre une population de marins pêcheurs italiens, mouvante et insaisissable ; lutte également des communautés paisibles contre celles qui sèment le trouble et la violence. En outre, les nouvelles autorités "protectrices" se plaisent à opposer Siciliens et Maltais ; d'un côté, on aurait eu des repris de justice, habitués des bagnes siciliens et des prisons tunisiennes ; et, de l'autre, à une communauté dont les membres vaquent tranquillement à leurs occupations, cherchant des moyens d'existence uniquement par le travail. Fabry, le président du Tribunal de Tunis écrit en 1895 à propos de la communauté maltaise, qu'elle "ressemble beaucoup à la population sicilienne par la race, par l'état social et par les croyances et les mœurs. Elle renferme aussi un grand nombre d'individus pauvres et ignorants. Cependant, elle ne se livre presque jamais à des crimes ou à des délits graves contre les personnes et les propriétés".

Cette opposition binaire entre deux nations européennes, à fondement ethnique, est transposée dans les affaires criminelles.

En revanche, il est démontré que, dans l'affaire Partenico, tous les ingrédients du crime sont réunis : un "criminel né" venu de cette Sicile tant décriée, un vaillant procureur de la République (Louis Bossu), un Maltais du nom de Bordj qui aurait porté secours à l'agent Mouret ; il aurait pris peur cependant en voyant accourir sur les lieux du crime une vingtaine de Siciliens qui ont regardé, sans réagir, leur compatriote "régler ses comptes" avec l'agent Mouret.

Dans une deuxième étape, l'affaire se transforme en un duel opposant Louis Bossu et Erasmo Partenico, le 17 mai 1891 : le magistrat, serviteur de la justice républicaine, aurait bravé le danger, en se chargeant personnellement de mettre le criminel sous les verrous : "n'écoutez que son courage", le procureur aurait neutralisé Partenico au cours d'une descente de police effectuée dans la cabane du pêcheur sicilien. Le garde des Sceaux en personne est informé de cet exploit, largement rapporté par la presse locale¹⁸.

Une victoire au goût amer

Cette époque pionnière pour la justice française de Tunisie représente à coup sûr un moment privilégié pour la carrière de ses magistrats. Mais il n'est alors pas sûr que l'affaire Partenico se dénoue à l'avantage de la puissance protectrice. Condamné à mort par un tribunal criminel où siègent trois jurés italiens, Partenico ne sera pas exécuté : les conventions stipulées entre la France et l'Italie au sujet de l'exécution des jugements des tribunaux français en Tunisie, s'opposent à l'exécution d'une peine capitale prononcée par un tribunal français à l'encontre d'un sujet italien. En effet, le protocole signé le 24 janvier 1884 entre la France et l'Italie prévoit dans son article IX que, si la peine capitale est prononcée par le tribunal français de Tunisie contre un sujet italien, "l'attention du Président de la République sera appelée d'une manière toute spéciale en vue de l'instance de grâce pour la commutation de cette peine, sur l'état actuel de la législation en Italie à l'égard de la peine de mort". C'est ainsi qu'à la suite d'une double condamnation à mort prononcée, début 1891, par le tribunal criminel de Tunis contre Mauro Orago et Domenico Bernauro, la commission de grâce du Ministère de la justice conclut, à l'unanimité, à la commutation de la peine capitale en travaux forcés.

Le crime commis à Sousse par Erasmo Partenico contre un agent de police menace, quant à lui, les fondements même du protectorat français. La sentence prononcée est à la mesure de la gravité de l'acte, mais la peine de mort est également commuée en une peine de travaux forcés à perpétuité. Le chef du Parquet de Sousse a réclamé un châtiment exemplaire, en soulignant que la police de l'arrondissement a été littéralement terrorisée par le meurtre de Mouret, que l'autorité morale des forces de l'ordre a été gravement atteinte, et qu'elle le serait bien davantage encore si Partenico était gracié. Mais la raison d'État et le respect des conventions signées avec l'Italie auront gain de cause.

DESSOUS ET ENJEUX DES CAMPAGNES ANTI-SICILIENNES

Le poids du nombre

On sait qu'avant l'installation du protectorat français en Tunisie, la population italienne de la régence était

supérieure en nombre aux autres colonies européennes, en particulier la Française. Depuis 1881, son augmentation régulière ne serait pas seulement due à la continuité de l'apport migratoire, mais aussi à un excédent des naissances sur les décès. La surpopulation de la péninsule, les difficultés économiques qui règnent dans les provinces du Sud (Basilicate, Calabre, Abruzzes, Campanie, Sicile) alimentent cette immigration italienne de Tunisie. Or, ces mouvements de population vers la Tunisie commencent à prendre de grandes proportions à la fin de 1898, date de la création du "Comité de vigilance de Marsala".

L'arrivée plus massive d'Italiens dans la régence de Tunis ne s'explique pas seulement par la misère qui règne alors dans le Sud de l'Italie. Pour contrer les exigences des maçons et des tailleurs de pierre qui revendiquent des augmentations de salaire, les entrepreneurs tentent de renoncer à embaucher sur place des ouvriers. Ils recrutent directement en Sicile, soit une main-d'œuvre qualifiée soit des terrassiers et des manœuvres¹⁹. À Sousse, de grands travaux, publics et privés, sont engagés dans les années 1890 pour agrandir la ville européenne. L'extension prise par les nouveaux quartiers par suite de la construction d'un nouveau port, d'un Marché Public, de routes, etc. incitent une population ouvrière de plus en plus nombreuse à s'installer dans la ville. Cette main-d'œuvre de chantiers du bâtiment et des mines, plus ou moins stable, vient s'adjoindre à la population des pêcheurs vivant à Cappacce. Dans le même temps, de nombreuses écoles italiennes s'ouvrent dans la ville, renforçant de la sorte l'influence culturelle du principal adversaire de la France en Tunisie.

Les rivalités économiques : la pêche

Moins évidentes, mais tout aussi importantes, les rivalités franco-italiennes dans le secteur de la pêche ne sont pas étrangères à cette campagne anti-italienne. Une représentation bienveillante (et moins courante) du Sicilien est celle du pêcheur saisonnier ou sédentaire qui alimente en poisson frais les ports de la régence de Tunis. On doit cette image plutôt valorisante aux milieux politiques se réclamant du courant républicain²⁰. Toutefois, les autorités françaises ne manquent pas de souligner que le Sicilien, sans être véritablement en marge des lois et des règlements, profiterait sans vergogne des avantages que les conventions franco-italiennes lui ont accordé en matière de navigation, de cabotage, de pêche maritime et d'immunité²¹. Ces privilèges, considérés à bien des égards comme exorbitants (car sans aucune contrepartie) ont contribué à façonner ces autres représentations du pêcheur sicilien, beaucoup moins flatteuses.

Dans le secteur de la pêche, les autorités protectrices n'exercent pas pleinement leur souveraineté en matière de contrôle et de surveillance des pêcheurs italiens, dès lors que l'ordre public est menacé. Toutes les dispositions du traité franco-italien du 8 septembre 1868, excepté une (la suspension de la juridiction consentie par le protocole du 25 janvier 1884) sont restées en vigueur jusqu'à la veille du premier conflit mondial²². Or, ce traité prescrit formellement qu'"aucune procédure judiciaire ou administrative ne peut avoir lieu à bord d'un navire italien dans les eaux de la Tunisie sans que l'autorité consulaire italienne n'ait été prévenue". Le régime capitulaire qui permet aux ressortissants italiens de se réfugier au consulat d'Italie pour échapper aux poursuites des autorités policières et judiciaires françaises a bien été aboli en janvier 1884. Pour autant, cela n'a pas mis fin aux immunités garanties par les

usages et les traités. La Résidence générale de France dénonce des abus flagrants dont se sont rendus coupables des pêcheurs italiens, en s'opposant par exemple à la mise sous séquestre de barques de pêche, en dépit des plaintes de leurs créanciers.

Insécurité pour qui ?

Dans un rapport, adressé en janvier 1898 au ministère français des Affaires étrangères, le résident général Millet, estimant qu'il n'y a pas de criminalité à sens unique, identifie trois grandes tendances : une criminalité entre "indigènes", une autre entre européens, enfin une criminalité entre européens et "indigènes". La première n'aurait pas varié depuis que la France s'est installée en Tunisie. Tout autre serait la criminalité entre Européens ou, "pour l'appeler de son vrai nom, la criminalité sicilienne"²³. Toujours selon René Millet, l'immigration italienne fournirait un contingent élevé d'inculpés aux tribunaux correctionnels du pays et, surtout, aux tribunaux criminels. De fait, l'analyse des jugements rendus par le Tribunal de Sousse en matière pénale, pour la décennie 1888-1898, abonde dans le sens des rapports adressés au garde des Sceaux par le Parquet et par le résident général. Le nombre des prévenus siciliens qui comparaissent devant la juridiction de Sousse est effectivement en progression continue (257 Italiens sur un total de 519 Européens furent condamnés par le tribunal correctionnel de Sousse, et 8 Italiens sur 15 Européens par le tribunal criminel de la même ville, au cours de la période comprise entre le 1er juin 1888 et le 1er août 1891)²⁴ ; la lecture de la rubrique des faits divers de la presse locale, les déclarations des délégués à la Chambre de commerce ou à la Conférence consultative confirment l'ampleur du phénomène. Mais une ventilation de ces statistiques par type de délits et par nationalité des victimes aboutit à des résultats beaucoup plus nuancés : d'une part, les Italiens déferés devant la juridiction pénale avaient à répondre de délits mineurs, généralement des coups et blessures ou de violences légères²⁵ ; d'autre part, la criminalité sicilienne, petite ou grande, était essentiellement une affaire entre Italiens ou entre Italiens et Tunisiens²⁶.

Il est indubitable que les Italiens ont été déferés en grand nombre devant la justice française à Sousse. Mais ils l'ont été devant le Tribunal de simple police ou devant le Tribunal correctionnel pour répondre de délits mineurs. En outre, la criminalité sicilienne, petite ou grande, n'a concerné que des Italiens entre eux ou des Italiens et des Tunisiens. Il s'agit essentiellement de meurtres ou de coups et blessures entre compatriotes, car il est extrêmement rare que d'autres Européens y soient mêlés. En dépit des propos du résident général qui évoque "un véritable danger public"²⁷, il n'en demeure pas moins vrai que la question n'intéresse pas directement la colonie française, la plupart des délits étant commis dans les quartiers italiens ou dans leur voisinage immédiat.

Le décret sur le séjour des étrangers

Le décor idéologique ayant été planté et l'opinion publique suffisamment préparée, il ne restait plus aux autorités protectrices qu'à parachever ce qu'elles venaient d'entamer. Le 13 avril 1898, le gouvernement promulgue un décret dont le but déclaré est d'exercer un contrôle étroit sur la population "étrangère" de la régence. Un délai de deux mois est accordé à toutes les personnes concernées pour se conformer à ces nouvelles prescriptions. En fait, il ressort clairement d'un rapport du résident général au

ministre des Affaires étrangères que la population "étrangère" de Tunisie était bien ciblée : "Des ouvriers, des pêcheurs, voire même des artistes viennent chaque année exercer leur profession en Tunisie pendant un certain temps, puis retournent dans leur pays. Ces ouvriers, ces pêcheurs, ces artistes, doivent, chaque fois qu'ils rentrent en Tunisie, faire une déclaration nouvelle pour chaque séjour distinct qu'ils y font²⁸ "En outre, cette population étrangère se réduit à la population italienne : "J'ai déjà eu l'occasion, en faisant parvenir au Département le projet de décret sur le séjour des étrangers en Tunisie, de signaler à Votre Excellence, le danger que la présence dans la Régence de milliers d'individus suspects, repris de justice, échappés des bagnes voisins, créait pour la sécurité de Tunis, de sa banlieue et des grands centres de population"²⁹. Une étape décisive dans le contrôle de la population italienne de la Régence est ainsi franchie.

CONCLUSION

La criminalité sicilienne, telle qu'elle apparaît à travers les sources françaises, dans la vingtaine d'années qui a suivi l'installation du protectorat, a été amplifiée, déformée et caricaturée à souhait, dans le but évident de discréditer la colonie italienne de Tunisie. Cheval de bataille de la partie la plus riche et la plus influente de la colonie française de la Régence dans la dernière décennie du XIX^e siècle, le thème de l'insécurité, qui rimait avec criminalité sicilienne, avait été pratiquement assimilée au Sicilien, au point d'occulter, pour un temps, "l'insécurité indigène". Cet autre thème, largement ressassé, devait retrouver une vigueur nouvelle avec l'assassinat du marquis de Morès dans le Sud tunisien en 1896, et se prolonger bien au-delà de l'affaire Kasserine-Thala en 1906. Il ne fait aucun doute que la criminalité sicilienne a été instrumentalisée par la prépondérance dans le but de fragiliser, d'isoler et de dénigrer l'élément italien. L'un des objectifs poursuivis par la prépondérance était de reléguer la population italienne de la régence de Tunis au statut d'étranger, ce qui fut accompli avec le décret d'avril 1898. Mais les rivalités franco-italiennes n'étaient pas terminées pour autant.

1. Le Protectorat, n° 74, mercredi 30 septembre 1891.
 2. La Quinzaine coloniale, 10 juin 1905, p. 334.
 3. Loth Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie et en Algérie*, Paris : Armand Colin, 1905.
 4. Chevalier Louis, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Paris, Pluriel, 1978.
 5. Loth Gaston, *Le peuplement...*, *op. cit.*, p. 335.
 6. L'Echo de Paris, septembre 1900.
 7. Le Progrès du centre, 4 août 1899.
 8. Guillaies Joëlle, *Le crime passionnel au XIX^e siècle*, Forban Olivier, 1986, voir également : Holtz Louis, *Les crimes passionnels*.
 9. Quai d'Orsay, série Tunisie 1885-1916, carton NS 539 (1886/1-1892/1), Justice française en Tunisie, rapport sur la condamnation à mort d'Erasme Partenico, adressé le 30 juillet 1891 au garde des Sceaux par le procureur de la République de Sousse, folio 89.
 10. Voir à ce sujet Jean-Michel Bessette, *Sociologie du crime*, Paris : PUF, 1982, pp. 60-61.
 11. Quai d'Orsay, série Tunisie 1885-1916, carton NS 539 (1886/1-1892/1), Justice française en Tunisie,... *op.cit.*, folio 90.
 12. *Idem*.

13. L'Avenir de Sousse, 31 mai 1889.
 14. *Idem*, réquisitoire du Procureur de la République Louis Bossu.
 15. L'Avenir de Sousse, 23 mai 1891.
 16. *Idem*.
 17. Quai d'Orsay, série Tunisie 1885-1916, carton NS 539 (1886/1-1892/1), Justice française en Tunisie, rapport sur la condamnation à mort..., *op.cit.*
 18. Archives Nationales de France, Série BB6 II, dossier n° 694, correspondance entre le Parquet de Sousse et le garde des Sceaux.
 19. Loth Gaston, *Le peuplement italien...*, *op cit.*
 20. En 1905 et 1906, La Tunisie Française et Le Republicain engagèrent de longues et vives polémiques sur la criminalité sicilienne.
 21. La liberté absolue du droit de pêche avait été accordée aux Italiens par le Traité du 8 septembre 1868 ; elle avait même été l'une des causes principales de leur immigration en Tunisie avant l'occupation française. Ce privilège fut confirmé par la Convention de commerce et de navigation du 28 septembre 1896.
 22. Série Tunisie 1885-1916, dossier n°1, NS-278, 1898/01-1903/1 : modification du pavillon tunisien/Commerce et navigation entre l'Italie et la Tunisie, etc. Lettre du Comte Torniellei, Ambassadeur d'Italie à Paris, à Delcassé, ministre des Affaires étrangères, Paris, 22 novembre 1899, folio 40.
 23. La sécurité en Tunisie, rapport adressé par le résident général René Millet au ministre des Affaires étrangères, le 18 janvier 1898, folio 30.
 24. Archives diplomatiques de Nantes, carton n° 1249, (Questions judiciaires, 1884-1915).
 25. Au cours des six premiers mois de 1888, les délits commis par les prévenus de nationalité italienne étaient à 78 % des coups et blessures volontaires ou des violences légères. Ils passent à 60 % au cours de l'année 1895.
 26. Les minutes du Tribunal criminel de Sousse pour la période 1888-1898, laissent apparaître que les victimes étaient à 59 % des Italiens, contre 13 % de Français seulement.
 27. Quai d'Orsay, série Tunisie 1885-1916, carton NS 18, rapport adressé par René Millet au ministre des Affaires étrangères Hanotaux, le 18 janvier 1898, folio 27.

تلخيص بحث علي نور الدين

تحدثت عدة أطراف فرنسية فاعلة والمصالح المرتبطة بها غداة تمرکز الحماية الفرنسية بالبلاد التونسية "بالإجراء الإيطالي" وشنت حملة واسعة النطاق ضده في الصحافة القومية والمحلية (بمسوسة) وحظيت هذه الحملة الإعلامية بدعم خفي من طرف "الإقامة العامة" وكان غرضها تضخيم خطر التواجد الإيطالي بالبلاد التونسية وتشويه صورة عناصره. فالهاجس الأمني الذي تذرعت به هاتمة الحزمة المعادية للحضور الإيطالي بتونس وإن لم يكن افتراء كاملاً إلا أنه استعمل من طرف هاتمة الكتل والمصالح السياسية والاقتصادية كمحاولة لتهميش وجعل المجموعة الإيطالية هشة وعرضة للعزلة ولم لا للإقصاء خاصة وأنها كانت تتمتع بنمو ديموغرافي وحيوية اقتصادية قد تشكلت بصورة أو بأخرى على المدى الطويل خطراً على بقاء الحماية الفرنسية وتدعمها بالبلاد التونسية.

La construction de Tunis « ville européenne » et ses acteurs de 1860 à 1945

Christophe GIUDICE

Le texte proposé ci-dessous est une version remaniée d'une présentation de recherche doctorale (Université de Paris Panthéon Sorbonne sous la direction de M. Daniel Rivet) réalisée dans le cadre du séminaire de l'IHTP. *Conflit coloniaux et post coloniaux* coordonné par Anne-Marie Pathé, Marc Michel, Charles Robert Ageron et Daniel Rivet (Paris, mars 2001). Ce sont les axes et la démarche du travail entrepris qui sont abordés. Cette recherche est le résultat d'une réflexion menée dans le prolongement d'un DEA sur *les Italiens de Tunis entre 1860 et 1960*.

COMMENT ABORDER L'ÉTUDE D'UNE VILLE COMME TUNIS ?

Le point de départ de cette recherche est de considérer la ville comme le produit des populations qui l'habitent, des hommes et des femmes qui ont marqué le paysage, qui en ont forgé l'identité, le caractère. La ville est alors assimilée à un organisme vivant, dont l'évolution est issue de structures héritées du passé et de l'action de groupes sociaux qui ont le pouvoir, à la fois, de la transformer et de la faire durer. Notre approche ne se réduit pas à une étude des fonctions assurées par la ville, ni à la description des objets qui la peuplent ou à une histoire de leurs aménagements. Identifier la ville par des indicateurs simples tels que le plan, la taille, la surface, la densité, l'habitat, ne peut donner un éclairage précis sur les conduites personnelles ou collectives des acteurs.

La ville est façonnée, modelée par l'ensemble des projets, des groupes sociaux qui ont occupé son sol. C'est une société multiple et complexe, inscrite dans un espace et dans le temps qui en est le moteur.

Cette étude consiste donc à porter un regard sur la ville, de la considérer comme le théâtre d'opérations de populations originales. Il s'agit de lire le paysage, le décor comme un des témoins de l'histoire de ses habitants. L'ensemble des expériences humaines, perceptibles au travers du mobilier urbain, des infrastructures de la ville, constitue le cœur de notre problématique de recherche. C'est d'une histoire sociale et urbaine dont il est question¹,

entre 1860 et 1945². Nous nous intéressons ici à l'analyse de la spécificité des hommes et des femmes qui ont permis la création de quartiers particuliers.

Une vue aérienne de Tunis révèle, encore aujourd'hui, l'existence de deux ensembles urbains différents qui vus du ciel se distinguent par la forme, le plan et la taille. À l'ouest, se trouve la ville historique, la *médina* avec ses deux faubourgs (Rbat el Jdid et Rbat el Souika). C'est la cité arabo-musulmane : les rues sont étroites, sinueuses et bordées de boutiques. Les habitations sont basses, organisées autour d'une cour centrale, à l'écart des espaces d'activités commerciales ou industrielles. Un réseau de ruelles mène des portes d'entrée au plus important lieu de culte, la mosquée Zitouna. Chaque porte est reliée aux souks et à la grande mosquée ainsi qu'à toutes les autres portes. Roger Letourneau définissait ainsi la *médina* : « *c'est à un dédale, à un labyrinthe, que fait penser la photo aérienne d'une ville musulmane quelconque*³ ». C'est donc un ensemble complexe, traditionnellement présenté comme un labyrinthe, une sorte de puzzle éclaté où l'européen, l'étranger se sentirait très éloigné⁴. De ce point de vue, Tunis présente toutes les caractéristiques d'une ville musulmane, mais sa médina ne constitue qu'une partie du paysage urbain.

À l'est de la capitale se situe la ville dite moderne, nommée ainsi par opposition à la *médina*, apparentée au quartier historique. Du nord au sud, elle est comprise entre le Belvédère et la colline de Sidi Bel Hassen, d'ouest en est entre la porte de France (Bab el Bahr) et le lac Bahira. Elle présente de larges avenues bordées de trottoirs et d'immeubles de quatre à cinq étages. Les axes de circulation se croisent à angle droit et dessinent un plan en damier. L'avenue principale se prête aisément à la promenade⁵, tout comme dès les années 1920 à la circulation des tramways et des automobiles. Des commerces de luxe, des hôtels, des cafés, des salles de spectacle donnent à ce quartier un aspect familier aux voyageurs européens⁶. À son extrémité, cette artère débouche sur le port de Tunis et la ligne de chemin de fer, Tunis-la Goulette-La Marsa (TGM) qui relie la capitale à sa banlieue nord⁷.

Malgré leur aspect contrasté, ces deux parties de la ville n'ont jamais suscité l'enthousiasme des commentateurs. La *médina* a toujours été perçue comme un espace

exotique suscitant les plus vives curiosités. Les fantômes les plus variés se sont exprimés sur cet espace, à la fois envoûtant, charmant avec ses odeurs, ses couleurs, ses musiques, mais aussi intrigant, dangereux, car différent et étranger. Durant le protectorat et jusque dans les années 1970, on n'a cessé d'aménager la *médina*, de la modifier afin de faciliter la circulation et l'hygiène. Quant à la ville neuve, qui, dans un premier temps, s'est développée le long de l'avenue de la Marine, vers l'est et le sud, puis vers le nord, elle a été longtemps décriée, dépréciée. Pour certains le projet était raté, trop peu ambitieux. Pour d'autres le choix d'installer un port dans ce site inapproprié était une erreur. Paul Sebag, dans son monumental livre sur cette ville, précise bien que ceux qui avaient présidé à la naissance de la ville neuve n'avaient pas vu grand : elle n'offrait guère au promeneur de belles perspectives. Il avait manqué à la Municipalité de l'ambition et les moyens de mettre en œuvre une politique urbaine audacieuse.

Il n'en demeure pas moins que la ville moderne est rapidement devenue la chasse gardée des Juifs et des Européens. Abdelhamid Hénia interprète la faible représentation de notables musulmans dans la ville neuve comme une réponse à l'exclusion que subissaient Juifs et Européens. En effet, avant le pacte fondamental de 1857, il leur était encore interdit d'acquérir directement des biens immobiliers⁸.

Ce n'est qu'à partir des années 1920, que de riches familles tunisoises quittent la vieille cité pour résider en dehors de la *médina*. Les nouveaux mode de vie ne correspondant plus aux vastes maisons héritées des siècles passés, certains renoncent à l'habitat familial pour s'installer à la Marsa, d'autres souhaitent profiter du confort des habitations de la ville neuve. Cette désaffection de la *médina* s'est faite en deux temps. Ce sont d'abord les juifs de la *H'ara* et du *Suq el Grana* qui se sont déplacés peu à peu vers la ville moderne, suivis, dans un deuxième temps, par les bourgeois tunisois⁹. On note, chez ces derniers une occidentalisation du mode d'habiter. Les objets, le mobilier, l'équipement (électricité) envahissent les demeures bourgeoises. Les familles nouvellement fondées quittent la maison patriarcale pour vivre dans des logements individuels. Ce mouvement s'est intensifié après la Seconde Guerre Mondiale et plus encore après l'Indépendance et le départ des Européens. Les grandes maisons de la *médina* ont été louées à la pièce aux populations issues des campagnes (les néo-citadins), celles des quartiers européens à la bourgeoisie, aux fonctionnaires du nouvel état indépendant¹⁰. Au début des années 1950, le constat était alors édifiant. La *médina* était dans un état de délabrement avancé, des populations pauvres s'y étaient installées, mais n'avaient pas les moyens d'entretenir des maisons délaissées pendant de nombreuses années. Certaines menaçaient de s'écrouler, d'autres devenaient insalubres¹¹.

Vingt ans plus tard, au Maghreb et dans l'ensemble du monde arabe, de nombreuses études se sont focalisées sur la dégradation des villes anciennes et sur l'analyse de leur population. Ces travaux s'attachaient à comprendre les structures sociales qui préexistaient avant l'installation récente de populations rurales, de sonder les besoins en

logements et infrastructures sociales. Cette démarche était sous-tendue par une prise de conscience de la valeur historique et culturelle des *médinas*, qu'il était urgent de préserver.

Sauvegarder un patrimoine pour retracer une mémoire

En 1967, l'Association de Sauvegarde de la Médina de Tunis (A.S.M.) voit le jour dans cet esprit de conservation. Un vif émoi avait traversé le pays devant l'annonce du projet de la construction d'un boulevard traversant la *médina*, rendant ainsi plus facile les communications entre les parties est et ouest de la ville. En effet, deux solutions se présentaient aux aménageurs et urbanistes : raser les quartiers anciens afin de résoudre les problèmes de logement et de circulation ou préserver et entretenir un patrimoine historique synonyme de frein pour le développement d'une ville moderne. L'A.S.M. s'est alors engagée à entretenir et à préserver le patrimoine architectural de la *médina*. Plusieurs opérations de restauration et de réhabilitation ont été menées. Elle a même été enregistrée sur la liste du patrimoine universel par l'UNESCO en 1979. Ainsi aujourd'hui, cette petite partie de la ville (270 ha pour 100 000 habitants) n'est plus menacée de disparition. Et la *médina* est à nouveau revendiquée par les Tunisois comme une partie intégrante du patrimoine local et de l'identité nationale¹².

Toutefois ce travail de préservation et de sauvegarde du patrimoine urbain reste à mener dans les quartiers européens. Durant de nombreuses années, ces quartiers issus de la colonisation ont été délaissés pour diverses raisons. Or, nous assistons aujourd'hui à une dégradation sérieuse de leurs constructions. Les façades sont délabrées, les logements peu entretenus. Certains sont même détruits pour des raisons de sécurité. L'état actuel de ces quartiers est proche de ceux de la *médina* durant les années 1950. Pour faire face à cette dévalorisation du bâti, l'A.S.M. a engagé depuis 1997 un programme d'inventaire et de préservation du patrimoine européen. Ce projet a abouti à la réhabilitation et à l'embellissement de plusieurs bâtiments de l'avenue Habib Bourguiba. En janvier 2001, paraissait au Journal Officiel Tunisien, une liste de monuments classés et à préserver. Dans cet inventaire, on dénombre sept édifices construits entre la fin du XIX^e et l'entre-deux-guerres¹³. Il n'en reste pas moins que l'on assiste, dans certains quartiers, à la destruction de pans entiers de la cité coloniale.

C'est le cas de la Petite Sicile, un quartier situé près du port et de la gare de chemin de fer. Les ateliers et les habitations datant de la fin du XIX^e, début du XX^e, sont actuellement démolis pour laisser place à des bureaux ou à des commerces. Mais le plus important est que la structure interne du quartier est modifiée. Ce qui faisait encore l'identité de la Petite Sicile disparaît, les garagistes, ferrailleurs, ateliers de mécanique ferment les uns après les autres.

Depuis février 2001, un concours d'urbanisme et d'aménagement a été lancé par la municipalité de Tunis afin de remodeler cette partie de la ville, s'inscrivant dans un vaste projet d'aménagement et de développement de Tunis-Sud. Il est question de créer un pôle commercial et résidentiel de haut standing autour du port de Tunis et sur

la presqu'île de Madagascar. C'est un vaste ensemble immobilier regroupant 30 000 habitants qui doit donner « un nouveau visage au centre de Tunis »¹⁴. La proximité de l'avenue Bourguiba permettrait d'étendre les activités tertiaires du centre ville. Les différents projets sont tenus de prendre en compte les particularités de ce quartier dont la vocation première était industrielle, artisanale et résidentielle. On assiste à la disparition d'un haut lieu du prolétariat tunisois, principalement animé, dans ce périmètre, par la communauté italienne jusque dans les années 1950. Avec cette transformation, une partie du passé s'estompé, une partie de la mémoire de la ville s'évanouit.

D'autres quartiers dotés d'immeubles construits à la fin du XIX^e siècle sont touchés par ce phénomène. L'avenue Mohamed V est aujourd'hui le théâtre de profondes transformations. De grandes banques s'installent sur des espaces autrefois délaissés, ou jugés secondaires. Jusqu'au milieu des années 1950, la proximité du lac, de ses eaux stagnantes, nauséabondes, et son sol vaseux faisaient de cette belle avenue bordée de palmiers une artère vide et périphérique¹⁵.

On retrouve le même processus dans le quartier Lafayette où la fonction résidentielle de la rue d'Égypte, perd du terrain au profit de l'activité tertiaire. De nombreuses habitations construites dans l'entre-deux-guerres sont détruites ou transformées pour laisser place à des bureaux.

Bien sûr, ce phénomène n'est pas propre à Tunis, l'ensemble des grandes villes connaissant des évolutions similaires. Mais, à Tunis, il nous est apparu que le travail de mémoire urbaine s'imposait d'autant plus qu'une grande partie des hommes et des femmes qui ont élaboré et construit la cité ont disparu presque entièrement. Le bâti, les immeubles, les édifices, témoins de cette histoire, sont destinés au même sort. Ce n'est pas une opération de sauvetage qui est ici entreprise. Mais, comme le rappelait Lucette Valensi en 1998, à propos de l'écriture de l'histoire des juifs de Tunisie, c'est peut être parce que ces quartiers ne sont plus ce qu'ils étaient autrefois que l'on éprouve le besoin de les découvrir, de les connaître, de raconter leur histoire¹⁶.

LIRE LE PAYSAGE, OBSERVER, POINTER, REPÉRER

Quelle signification donner à l'observation ?

Celui qui souhaite étudier la ville européenne est aujourd'hui placé dans une situation analogue à celui qui voulait comprendre l'organisation de la *médina* au début des années 1970. Roberto Berardi, auteur d'une étude sur la signification du plan de la *médina* de Tunis, décrivait alors la démarche qu'il devait utiliser pour contourner les difficultés créées par le mauvais état de conservation de la ville arabe¹⁷. Il s'est d'abord intéressé à l'espace bâti. Il a inventorié les différents types de constructions, puis il s'est interrogé sur la signification de ce produit social.

Pour comprendre pourquoi et comment avait été élaborée une habitation, il a donc cherché à comprendre comment elle était occupée, utilisée, vécue, afin de percevoir quelles modifications avaient été entreprises. Son but étant de se rapprocher le plus possible de l'état initial de la construction. Cette démarche est éclairante sur deux points. D'une part, elle indique la nature des besoins actuels d'un quartier ou d'un logement à travers ses trans-

formations. D'autre part, elle livre par fragments quelques aspects de l'ancienne conception et, par ricochet, une partie du passé resurgit. Nous avons repris cette technique pour étudier deux quartiers (Lafayette et Petite Sicile) l'idée étant de considérer les bâtiments formant le paysage urbain comme les témoins de la politique urbaine pratiquée à Tunis de 1860 à 1945.

Repérer dans le paysage les traces du passé

Dans un premier temps, nous avons repéré les édifices caractéristiques de chaque quartier. Nous avons relevé bâtiment après bâtiment, le maximum d'information qu'il était possible de récolter sur les façades : localisation, nom de l'architecte, de l'entrepreneur, nombre d'étages, date, type de bâtiment, etc. C'est donc en partant de l'espace bâti encore existant que nous avons décidé d'aborder l'étude des quartiers européens de Tunis.

Cette pratique est courante chez les architectes et historiens de l'architecture, la même démarche a été entreprise pour Casablanca¹⁸. Elle nous permet de faire ce qui est possible d'étudier en l'état. On peut y voir les différentes adaptations, transformations, ajouts ou amputations. L'étude des façades peut livrer une foule d'indications sur la nature du bâtiment, sur les manières d'habiter, d'occuper l'espace. Mais elle ne peut pas nous amener à comprendre les logiques intellectuelles, économiques, politiques et culturelles qui ont abouti à cette réalisation. Elle ne nous permet pas de connaître les mécanismes qui ont permis la naissance de ces quartiers. Cette technique ne peut aboutir à un résultat satisfaisant que si elle est associée à des données que l'observation seule ne peut fournir. Il convient donc d'enrichir l'investigation par une étude archivistique du bâti, une analyse des documents qui ont permis la naissance de ces constructions. D'autres sources sont indispensables pour comprendre comment s'était construit, à Tunis, une ville neuve entre 1860 et 1945.

Repérer les acteurs

Quels documents choisir pour retrouver les différents intervenants, les différents procédés techniques, juridiques, financiers, qui ont permis la construction d'un immeuble ou d'une villa ?

Quelle est la place de l'État, de la puissance coloniale, des grandes entreprises, des banques, des grands et petits propriétaires, des architectes, entrepreneurs, maçons, locataires et commerçants ? À partir de quand, pour quelles raisons un quartier devient-il attractif ? Comment l'ensemble des terres agricoles qui entourent la cité, est-il transformé en espace urbain ? Pour répondre à ces questions et reconstituer l'ensemble de la chaîne des acteurs de l'urbain, nous avons utilisé plusieurs sources : bulletin municipal, autorisations de bâtir, titres fonciers.

VARIER LES SOURCES POUR CHANGER D'ÉCHELLES ET FAIRE UNE HISTOIRE « AU RAS DU SOL »

L'histoire des décideurs

Pour relater l'histoire des transformations de Tunis, il est possible d'étudier les traces laissées par les décideurs, par ceux qui ont eu la charge de gérer les affaires de la cité. Mais l'ambition est de partir d'en haut pour descendre vers ceux qui, au quotidien, ont fait vivre les quartiers, les rues, les immeubles et les logements. Pour faire cette « *histoire au ras du sol* »¹⁹, le choix de la source est déterminant.

Les bulletins municipaux apportent des éléments de réponse sur les débats institutionnels. On y apprend quelles étaient les priorités, les difficultés propres à la cité et surtout les méthodes de gestion des problèmes quotidiens de la ville comme des grands projets urbains entre 1913 et 1945²⁰. Quelques comités de locataires ou de propriétaires apparaissent parfois dans ces bulletins. Ils tentent de faire respecter leurs intérêts, au sujet de la viabilisation d'une voie ou en matière d'expropriation. Toutefois, dans ce type de source, ce sont essentiellement les responsables de la cité qui se mettent en scène. Il est difficile de percevoir les effets des décisions municipales sur les individus.

Le choix de l'individuel, du singulier, permet une autre approche du social. Par l'étude d'un destin particulier, d'une communauté, d'un bâtiment, d'une rue, on peut révéler la complexité des relations, la multiplicité des espaces et des temps dans lesquels s'inscrit l'ensemble des acteurs. Nous souhaitons donc étudier le social non pas comme un objet doté de propriétés, mais comme un ensemble d'interrelations mouvantes à l'intérieur de configurations en constantes adaptations²¹.

Il est question d'appréhender l'ensemble de la complexité du fait urbain en prenant en compte de multiples faits qui, pour être isolés ou inattendus, n'en font pas moins partie de l'expérience collective. Pour aborder cet aspect de la production de l'urbain nous avons analysé en premier lieu les autorisations de bâtir.

Une étude minutieuse des bâtiments

Les autorisations de bâtir permettent d'aborder l'évolution des constructions, immeuble après immeuble. Composées principalement de plans et de données techniques, nous y trouvons également les indications de l'architecte, du propriétaire, des rectifications imposées par les services de la topographie et de l'ensemble des modifications subies par le bâtiment. Ces documents, dont la vocation première est d'accompagner les bâtisseurs dans leur tâche, permettent à l'historien de mettre en relation les destinées humaines avec le paysage urbain. Par ailleurs, les projets immobiliers des individus répondent à une attente sociale, à un projet personnel ou collectif. Ce sont ces projets que traduisent les autorisations de bâtir. Avec ces documents, il est possible de percevoir, de façon nuancée, l'action des individus sur l'édification des quartiers et de l'ensemble de la trame urbaine.

Jean Boutier rappelle, à juste titre, que les formes spécifiques d'enregistrements qui portent à l'archive la marque indissoluble de l'institution qui les met en œuvre²². Le questionnement sur l'autorisation de bâtir et sa fabrication en tant qu'archive rend la réflexion fructueuse. Étudier ces documents dans le cadre de la gestion immobilière de la cité est pour nous une démarche primordiale pour comprendre une société citadine et les mécanismes de la production d'objets urbains.

Les titres fonciers de propriété complètent ce premier corpus archivistique. Ces archives immobilières permettent, au travers d'une parcelle de terrain, de retracer des actions individuelles, des parcours professionnels et des itinéraires de vie durant le protectorat. La conservation foncière est l'organisme qui reçoit la charge d'établir un

titre de propriété. Il ne faut pas perdre de vue les raisons de la création de cette institution et des documents qui y sont stockés. En 1885, Paul Cambon, instaure une loi inspirée de l'*Act Torrens*²³ afin d'activer l'entreprise coloniale en Tunisie. Les autorités françaises souhaitent alors attirer des capitaux pour coloniser les terres. Ils instaurent une loi foncière dont le but est de détourner le statut des terres agricoles de la loi musulmane. Il faut éviter les ventes multiples d'une même propriété, permises par le système antérieur. Or cette loi va s'appliquer à l'espace urbain : il devient possible d'immatriculer la propriété et d'obtenir un document qui garantit à son acquéreur une sécurité lors des achats et des ventes. L'acte enregistre l'ensemble des opérations et mentionne ce qui est indispensable à sa gestion, à son contrôle. L'institution et les documents consultés sont donc des outils développés par la puissance coloniale afin de permettre aux capitaux et aux colons de s'implanter en Tunisie.

Néanmoins, pour l'historien de la ville, le titre foncier est une source extrêmement riche qui permet d'appréhender une multitude de données sociales. On y découvre les identités des différents propriétaires, des épouses, des enfants, les lieux d'habitations, les professions, la nature des fortunes, l'étendue des biens possédés et des sommes engagées pour acquérir un bien. D'autres pratiques sociales apparaissent par la nature des mariages, des confessions religieuses, des conseils de famille, des naturalisations, des testaments ou des dots...

Un titre de propriété permet à lui seul de recueillir une somme importante d'informations sur un individu, sa famille et les relations qu'ils entretiennent avec le reste de la société (les tractations financières, les hypothèques, les ventes, les achats). Toute la complexité d'une société urbaine, les jeux de relations de la société tunisoise, entre 1860 et 1945, sont ainsi mis à jour.

L'exploitation de ces sources foncières, rend possible la reconstitution des structures sociales et met en lumière la nature des relations entre les habitants de la cité. À titre d'exemple, tout en retraçant l'histoire des deux quartiers, nous insisterons sur la façon dont un titre foncier ou une autorisation de bâtir peuvent ensemble révéler des conduites sociales en matière de production de l'urbain.

LE QUARTIER COMME OBJET D'ÉTUDE

Face à l'étendue de la cité et la masse d'informations recueillie, il nous a paru indispensable de restreindre l'espace étudié. Un premier travail a donc été d'isoler des échantillons permettant de répondre à la problématique de départ. Il s'agissait de choisir un ou plusieurs quartiers de la ville, urbanisés dans le périmètre dit « européen ». En faisant varier l'échelle d'observation, il était impératif de choisir un quartier mais également une rue, un immeuble, une maison, un appartement qui soient utiles à la compréhension de la construction de la ville. Le « cahier des charges » nous imposait de retenir des espaces dans lesquels des espoirs de promotion sociale s'étaient exprimés. Nous avons retenu pour ces raisons dans la Petite Sicile et dans le quartier Lafayette, la rue d'Égypte.

Une multitude de critères différencie ces deux espaces. On peut retenir les étapes de leur construction, la composition des populations, les activités et la physionomie.

D'après le *Journal Officiel Tunisien*, le quartier de la *Petite Sicile* a été viabilisé entre 1881 et 1890, le quartier Lafayette à partir de 1910 et 1914. Toutefois la publication de la viabilisation d'une rue ne signifie pas obligatoirement son acte de naissance. Pour les deux échantillons, la publication au JOT. intervient bien après l'installation de populations sur les parcelles. De plus, certains quartiers ont connu un développement bien des années après leur viabilisation.

Des espaces de promotions sociales

Ces deux quartiers étant habités par des populations caractéristique et remarquables : la Petite Sicile, au sud de la ville, est le lieu où le prolétariat urbain s'est concentré et développé pendant de nombreuses années. Le port et ses activités ont donné une singularité à cette partie de la ville. De condition modeste et composée, pour une grande partie de Siciliens et de Sardes, les habitants de la Petite Sicile étaient réputés dangereux. Il fallait en contrôler les mouvements, faits et gestes. Le Sicilien apparaissait régulièrement dans la presse de l'époque mêlé aux crimes de tous ordres. Il était présenté comme un personnage inquiétant, imprévisible, violent, hautement dangereux, usant du couteau et du revolver pour des motifs jugés futiles²⁴. Le quartier était donc réputé dangereux, à la périphérie de la bonne citoyenneté. De plus, la proximité du port conférait à ce quartier, une atmosphère difficile à supporter l'été. Les eaux stagnantes du port et les égouts de la ville rendaient l'air difficilement respirable. Ce quartier, nous l'avons vu, est aujourd'hui dégradé, en pleine restructuration, il est encore mal considéré. Mais, cette étendue marginale a permis à la main d'œuvre italienne de trouver une dignité en trouvant un domicile non loin de son lieu de travail, principalement le port, les chantiers et les ateliers de la ville.

En revanche, le quartier Lafayette, situé au nord de la ville est en revanche celui qui, dans l'esprit des tunisois, pouvait permettre l'acquisition d'un statut supérieur en se mêlant aux européens. Il regroupait des Français, des Italiens, des Juifs livournais comme des Maltais. Il s'agissait d'un espace principalement résidentiel et commercial réunissant la petite et moyenne bourgeoisie. Il regroupait en 1956, 2 670 juifs tunisiens, 5 490 français, 2 160 italiens²⁵. Pour une partie de la communauté juive, il a représenté l'occasion de sortir de la « hara » de se fondre dans la population européenne et d'accéder à un statut comparable à celui des français de « souche ».

Ainsi, bien que ces deux quartiers n'aient pas été viabilisés à la même époque, leur histoire témoigne de l'évolution de la cité et des processus qui l'ont animée. Ces deux espaces offrent l'exemple d'une promotion sociale et sont l'expression de l'insertion d'agents de la colonisation en milieu urbain.

LA PETITE SICILE, UN QUARTIER GAGNÉ SUR DES MARÉCAGES

En 1865, la famille Fasciotti reçoit du Bey, un terrain à titre privé et gracieux, à charge pour elle de combler les marécages et de gérer l'écoulement des eaux usées. Ce terrain forme un quadrilatère limité par les avenues de la Marine, de Carthage, de la rue des Flandres et celle des Mareschaux. Madame Fasciotti est issue d'une ancienne

famille génoise de Tunisie, les Gnecco. Née à Gênes, le 17 janvier 1829, elle épouse le 15 avril 1845 Eugène Fasciotti, ancien préfet de Naples et sénateur à Rome²⁶.

À partir de 1865, Carlotta Fasciotti achète de pleines charrettes de gravats afin de combler son terrain. Peu à peu, un vaste domaine de près de 13 hectares est en partie gagné sur le lac. Madame Fasciotti puis ses enfants ont géré ce bien immobilier jusqu'en 1951. Le rôle de cette famille dans la conquête de nouveaux espaces est donc central, car il permet de répondre à l'absence de terrains constructibles, les autres étant figés par leur statut de biens habous. Cette propriété dénommée « Carlotta Fasciotti-Gnecco », est immatriculée le 17 février 1897. Lors de l'inscription, il est indiqué sur le titre, que de nombreuses constructions et des rues privées sont présentes sur le terrain. La propriété est également bordée de treize propriétés.

Dans l'attente d'éventuels acquéreurs, Carlotta Fasciotti autorise la construction de petites maisons sur son domaine, en échange d'un loyer modique. Ces logements ne doivent pas posséder d'étage et doivent être détruites après l'expiration du bail. Ainsi, des centaines de maisonnettes d'une pièce ou deux recouvrent la partie basse de l'avenue de la Marine entre 1865 et 1900. Par la suite, l'installation du port dans cette partie de la ville accentue ce phénomène d'occupation du sol. Des centaines d'ouvriers principalement siciliens s'installent à proximité des entrepôts et des ateliers, le quartier prend alors un caractère bien particulier, à tel point qu'on le nomma la Petite Sicile. Gaston Loth, en 1905 le décrit en ces termes : « *C'est encore la Sicile, les enfants vivent dans la rue, parlent l'arabe, mais aussi le français, c'est une nuée de moineaux paillards à peine vêtus* »²⁷. La Petite Sicile devient à la fois le lieu de résidence du prolétariat européen et celui des activités industrielles de la ville. Tout au long de la deuxième moitié du XIX^e, le paysage qu'offre la partie basse de la ville est proche d'une urbanisation non maîtrisée, voire spontanée. Les maisonnettes construites par les ouvriers, les dockers sont des maisons de fortune, les matériaux et les techniques de construction sont rudimentaires. De plus, la municipalité n'engage que progressivement la viabilisation des rues dans la Petite Sicile. Les différents plans de la ville montre l'avancée progressive de la ville sur le lac (cf. les plans de 1881, 1899, 1904, 1927 et suivants).

Néanmoins, en réponse à notre problématique de départ, la constitution de ce quartier est à la croisée d'initiatives privées et publiques, mais dont l'identité est forgée par le groupe social qui l'anime : les immigrants pauvres du sud de l'Italie, les sardes et les siciliens.

La parcellisation du quartier, naissance de la ville légale

À partir de ce même titre foncier de propriété, on peut comprendre quels ont été les objectifs poursuivis dans la gestion du patrimoine de la famille. La propriété a été immatriculée sous le titre foncier 2929 le 17 février 1897, soit quinze ans après la promulgation de la loi foncière qui permettait ce genre de protection immobilière. Comment expliquer un tel délai ? La source permet d'avancer plusieurs éléments de réponse : le décès des époux Fasciotti est sans doute un premier élément. Carlotta Fasciotti-Gnecco décède le 28 janvier 1898 à Hammam Lif et son époux, le 8 mars 1898 à Rome. D'autre part, on apprend, sur le titre que les Fasciotti ont

concédié en 1897 à l'État tunisien 6 parcelles de terrain, en contrepartie d'une viabilisation de certaines portions de la propriété. Dans un délai de six mois précédant cette tractation, l'eau et le gaz devaient être installés. La concession précise que la viabilisation des rues sera financée par la taxe locative au fur et à mesure de la vente des terrains. Un délai de dix ans est fixé par la municipalité, au-delà duquel la contribution de la mise en viabilité sera exigible sur l'ensemble des terrains, même ceux qui n'auront pas été vendus. Les premières ventes de parcelles, contractées dès le mois de mars 1898, répondent donc à la volonté de ne pas supporter la totalité des frais d'équipement du quartier. Sans nul doute, l'inauguration du port de Tunis, en 1893 a forcé les propriétaires à se protéger de l'extension des activités industrielles. Enfin, en 1900, l'installation de l'hôtel de la Municipalité, avenue de Carthage, a donné de la valeur aux terrains et a permis de fructueuses transactions. Ce titre est resté entre les mains de la même famille Fasciotti jusqu'en 1951, date à laquelle, il est intégré au capital de la société immobilière « Maroc-Tunisie » dont le siège social est à Casablanca. Par cet apport, le propriétaire, Carlo Fasciotti²⁸, avocat puis diplomate, devient acquéreur de 48 000 actions de 1000 francs chacune soit 48 000 000 francs. Même si la propriété ne comprend plus, à cette date, que 2 hectares, la valeur atteinte est considérable.

On voit par cet exemple que la source choisie permet de placer l'observateur au cœur du processus de création urbaine. On peut percevoir, à partir d'une destinée familiale, les conséquences d'un processus plus général de valorisation immobilière puis de spéculation immobilière.

Naissance du quartier Lafayette

La genèse du quartier Lafayette est différente de celle de la Petite Sicile. Son urbanisation est plus tardive. Néanmoins on note déjà sur les plans Mouillot (1899), ou Tardy (1904), le tracé des rues Lafayette, Isly, qui forment l'ossature du quartier. Ce n'est qu'en 1914 que la rue Lafayette est finalement viabilisée. C'est surtout durant l'Entre-deux-guerres que cet espace prend de l'ampleur.

Le quartier est divisé en sept îlots et la parcelle la plus importante (immatriculée sous le titre 8706 propriété Cagou) est la propriété de Eliaou Ben Cheloumou Scemama. L'étude de ce titre foncier révèle que ce propriétaire terrien, une personnalité caïdale, qui est à l'origine de la création du quartier. Sujet tunisien, de confession juive, il est né à Tunis en janvier 1843 et il a épousé Djemila Sitbon. Propriétaire d'une parcelle de près de 7 hectares, il a été obligé de l'immatriculer en 1903 à la suite d'une hypothèque importante s'élevant à un million de francs. Le caïd Scemama doit vendre deux parcelles pour rembourser 60 000 francs par an. C'est ainsi que de 1903 à 1932, vingt-trois nouvelles propriétés sont immatriculées qui sont extraites de la propriété Cagou. Ces nouveaux titres sont eux-mêmes divisés, participant peu à peu à la structuration du quartier Lafayette.

Cependant, ce n'est qu'à partir de l'entre-deux-guerres que le quartier se densifie, qu'il devient attractif et résidentiel. L'artère principale, la rue d'Égypte (ex-rue Lafayette) n'apparaît sur les annuaires qu'en 1926. À cette date, seuls deux noms apparaissent : Isaac Brami et Victor Zerah. Pourtant l'étude conjointe des autorisations de bâtir et titres de propriété donne une information différente sur les étapes d'édification du quartier.

Ces deux propriétaires sont des Tunisiens, domiciliés à proximité de la *médina*. Le premier est négociant de profession. Il est né à Tunis en 1891 et demeure 48 souk El Bey jusque 1926. Par la suite, il quitte ce domicile pour s'établir rue Lafayette. Le second habite également dans la *médina*. Il quitte la rue Sûq el-Grâna en 1921 pour s'installer au 6 rue Lafayette²⁹. Tous deux veulent construire une villa dans le nouveau quartier. Ils déposent donc une autorisation de bâtir en 1921. Le premier au numéro 2, le second au numéro 6. Ces constructions deviennent par la suite leur lieu de résidence. Il ne s'agit donc pas d'un achat de type spéculatif, ils y habitent encore après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, comme l'atteste *l'Indicateur Tunisien* en 1948.

De même, aucun des deux propriétaires ne fait appel à un architecte : ils signent de leur main les plans des maisons. Ces deux constructions sont modifiées par la suite. La propriété de Zerah, régulièrement transformée, devient en 1947 un immeuble d'habitation comportant un étage. C'est seulement à cette occasion que le propriétaire fait appel à l'architecte Victor Chiche. Ce dernier prévoit l'installation de deux commerces au rez-de-chaussée, d'une cour, ainsi que trois logements par étage³⁰. On construit ici un bâtiment dont les loyers rembourseront les frais de la construction, la vocation étant à la fois résidentielle et commerciale.

Quant à la propriété d'Isaac Brami, elle est également modifiée à plusieurs reprises. En 1954 elle devient un immeuble de rapport, composé de sept magasins au rez-de-chaussée³¹, doté de trois appartements de trois pièces par étage. Pour cette entreprise d'envergure, on fait appel à Salvatore Aghilone, issu d'une famille réputée d'entrepreneurs et d'architectes. En comparant les différentes autorisations délivrées, on s'aperçoit que cet architecte a construit cinq immeubles dans la rue Lafayette entre 1924 et 1954. Près de quinze édifices répertoriés dans le quartier Lafayette sont l'œuvre de Salvatore Aghilone. Son plus bel édifice est situé aux 41 et 41 bis avenue de la Liberté³² pour lequel il s'associe avec un dénommé Liberatore, autre architecte italien. Cette entreprise immobilière permet de dater de l'Entre-deux-guerres le moment où le quartier Lafayette devient un espace dans lequel il est possible d'investir avec profit.

Un autre exemple de promotion foncière peut être mis en évidence grâce à l'usage conjoint des titres fonciers et des autorisations de bâtir. En septembre 1908, le caïd Eliaou Scemama, vend à Félix Cohen une parcelle de 225 m², à extraire du titre 8 606 nommée *Cagou*. Comme dans le cas précédent, Félix Cohen est un négociant : il quitte son domicile, situé à proximité de la *médina*, 1 rue des entrepreneurs, pour s'installer au 19 rue Lafayette. Cette parcelle est acquise pour y construire une villa d'habitation. En février 1909, une autorisation de bâtir est déposée. Elle comprend un jardin, une écurie et une maison d'habitation dotée de deux chambres et d'un bureau. C'est Albert Scemama, le fils du vendeur de la propriété, qui dessine les plans de la villa. De 1913 à 1921, des travaux y sont effectués par le même entrepreneur italien Francesco Cina. Ce dernier est domicilié rue Radon, au nord de Lafayette, dans un quartier appelé la petite Calabre, ou la petite Venise³³. Dans les années 1920, cette villa est encore transformée en un immeuble de rapport par l'architecte David Raccah. Ce bâtisseur s'exprime pleinement dans le quartier : il construit un premier immeuble au

n° 19 en 1921, puis au n° 17, en 1929, un second édifice pour sa femme. La même année, il entreprend la construction d'un immeuble de rapport au n° 24 puis, en 1939, au n° 12, un bâtiment de quatre étages comprenant dix-huit appartements. Dans une rue perpendiculaire, on peut dénombrer deux autres immeubles construits par ce même architecte.

Les architectes Raccah et Aghilone ont donc trouvé l'occasion d'exprimer leur talent dans ce quartier. Pour les propriétaires, cet espace, neuf, est celui qui symbolisait une certaine promotion sociale, donnant le sentiment d'être intégré à la vie de la cité. Pour les architectes, il devenait une vitrine promotionnelle des professionnels du bâtiment. Pour investir ces quartiers neufs, passer de la villa à l'immeuble de rapport, de standing, les propriétaires s'endettent. Par ailleurs, on est quelque peu étonné de voir qui prête de l'argent à ces propriétaires. Dans le quartier Lafayette, on a l'habitude d'emprunter auprès d'une connaissance, d'un ami, d'un associé, d'un membre de sa famille. Nous avons relevé également une proportion importante, toujours dans ce quartier, de militaires à la retraite, qui pour une raison non encore élucidée, sont impliqués dans l'acquisition d'un immeuble. On remarque également la présence non négligeable de prêteurs féminins. Elles sont, généralement, de nationalité française ou italienne, et veuves pour la plupart. Une fois sur deux, leur domiciliation n'est pas la Tunisie, mais la France ou l'Italie. Ces personnes ont vécu en Tunisie, mariées avec un militaire, un commerçant, un industriel ou un propriétaire terrien. Elles ont regagné leur pays d'origine après le décès de leur époux. Enfin, ce n'est que dans des constructions de très grande envergure que l'on fait appel aux prêts bancaires, cette tendance s'exprimant essentiellement après la Première Guerre mondiale.

En vingt ans de 1903 à 1923, le caïd Scemama emprunte deux fortes sommes d'argent. Le premier emprunt, nous l'avons vu, entraîne la vente de deux parcelles pour réaliser le remboursement de la créance. Le deuxième emprunt a lieu en octobre 1915 pour une somme de 110 000 francs auprès d'un particulier. Maurice Crété, né à Zaulzy dans l'Oise en 1855, est le créancier. Cet ancien officier de cavalerie est Chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique et coassocié du domaine de Crétéville. Il est l'administrateur délégué d'autres grands domaines, notamment celui de Protville³³. Il possède une propriété de 700 hectares dont 300 en vignes, avec une orangerie, une usine à plâtre et une d'extraction du marc des raisins dans la plaine du Mornag. Ainsi, un grand propriétaire agricole (français, chrétien) prête à un grand propriétaire urbain, ancien caïd, tunisien et israélite. Par ce prêt, il participe à l'édification de quartiers neufs dans la capitale, à la création de la ville coloniale. Il investit en milieu urbain et dans une certaine mesure permet l'apparition d'une urbanité de type européen.

CONCLUSION

À partir de ces exemples, on voit ainsi comment il est possible de traiter de l'histoire des quartiers européens de Tunis, en isolant les acteurs et les jeux de relations existant au sein d'une société urbaine. Pour y parvenir, il est indispensable de centrer la réflexion sur le choix de sources qui

nous livrent les itinéraires des possédants tout comme les transformations du sol et des parcelles investies. Il est envisageable de faire une histoire au « ras du sol », d'isoler une histoire singulière pour révéler les dynamiques structurantes de la ville. L'analyse des micro-processus permet ainsi de reconstruire des groupes sociaux et des interrelations, de comprendre l'élaboration des paysages que nous offrent une ville. L'ambition est donc de prendre en compte les expériences sociales des acteurs, en les soumettant à un jeu d'échelles³⁵. On peut alors mieux appréhender le comportement d'une société urbaine tunisoise sous influence coloniale.

Notre prospection n'est pas encore achevée ; mais déjà nous pouvons déjà retracer ce qu'a pu représenter, chez les habitants, l'expansion de la ville. Jacques Berque décrivait son développement comme une descente des hauteurs de la Casbah vers la ville européenne³⁶. Avec ce déplacement, c'est le sens même de la citadinité tunisoise qui est requalifié. Nous pouvons la formaliser au sein même des différents types de familles. Les vieux palais de la ville historique ont été délaissés, les quartiers neufs investis, puis délaissés. Le mode de valorisation de la propriété foncière est à l'origine de cette mutation : c'est un des aspects de la colonisation qui est également révélé, l'implantation coloniale en milieu urbain. Tunis est bien l'expression de cette intrusion européenne dans laquelle la ligne droite affronte la ligne courbe³⁷. Mais la mobilité de la cité et de ses habitants ne s'est pas arrêtée pour autant. La disparition prochaine du quartier de la Petite Sicile et la transformation des fonctions des immeubles de la fin du XIX^e siècle dans le quartier Lafayette, en sont la preuve. Certes l'urbanisme colonial est encore relégué dans l'historiographie tunisienne à l'oubli mais comme l'était autrefois celui de la médina. Aujourd'hui, c'est en direction des berges du lac et de la banlieue d'El Nasr que dévale encore Tunis, et c'est une autre citadinité qui s'y exprime.

1. Lepetit, B., et Topalov, C., (dir), *La ville des sciences sociales*, Belin, Paris, 2001, 409 p.
2. L'année 1860 correspond à la construction de l'ambassade de France en dehors des murs de la médina. L'année 1945 correspond à une rupture dans la composition de la communauté européenne, les Italiens, composante majoritaire est évincée, certains sont expropriés ou expulsés. De plus, à partir 1943, Bernard Zerhuss dirige un cabinet d'architecture dont la charge est de reconstruire et repenser la ville. Son travail est en rupture avec les pratiques précédentes de gestion de la ville.
3. Le Tourneau, R., *Les Villes musulmanes d'Afrique du Nord*, Alger, La Maison des Librairies, 1957.
4. Berardi, R. « Signification du plan ancien de la ville arabe », *La ville arabe dans l'islam*, sous la direction de Bouhdiba, A. et Chevallier, D., 1982, Paris, Ed. C.N.R.S., pp. 165-191. p. 171.
5. Le premier nom qui fut donné à cette avenue, est celui de : *la promenade de la marine*.
6. Cf. *Le guide bleu*, Hachette, 1927, p. 338.
7. Cette avenue changea plusieurs fois de nom : *avenue de France*, puis *promenade*, puis *avenue de la marine*, à la veille du protectorat, *avenue Jules Ferry* jusque 1956, *avenue Habib Bourguiba* depuis

l'Indépendance.

8. Hénia, A., *Propriété et stratégies sociales à Tunis, XVI^e XIX^e siècles*, Tunis, Faculté des sciences, 1998, p. 233.
9. Berque, J., *Le Maghreb entre deux guerres*, Tunis, Editions du Cérès, 2001, p.330.
10. Chérif, M.H., « Tunis de la fin du XVII^e siècle à 1956 », in Ferchiou, S., *Hasab Wa Nasab*, Paris, Ed. CNRS, p. 43
11. Sebag, P., *L'évolution d'un ghetto d'Afrique du nord, la hara de Tunis*, Paris, PUF, 1959, 113 p.
12. Lesage, D. ; « Le fossile était encore vivant, Médinas, les trente dernières années », in *R.I.V.E.* n° 2, Printemps 1997, pp. 127-130.
13. Liste parue le 23 janvier 2001 au Journal Officiel Tunisien.
14. Abdelkafi, J., « Tunis et son lac, une ville nouvelle en gestation au cœur de l'agglomération », colloque international *Quel projet urbain dans le bassin méditerranéen ?*, Barcelone, 11 et 12 mai 2000, p. 246.
15. *Architecture d'aujourd'hui*, n° 20, 1948, pp. 18-20. En 1947, on présentait la ville européenne comme une erreur monumentale. Le sol vaseux ne pouvant que rendre plus coûteuse toutes les volontés d'aménagements, les odeurs rendaient la résidence difficile. À l'époque, on envisageait de faire de Tunis un centre d'affaires, en déplaçant vers le nord les quartiers d'habitations.
16. Valensi, L. « Une histoire des juifs tunisiens est-elle nécessaire ? », in *Histoire communautaire, Histoire plurielle, la communauté juive de Tunisie*, Tunis, 1999, p. 56.
17. Berardi, R. « Signification du plan ancien de la ville arabe », *op. cit.* p. 166. voir également « Lecture d'une ville : la Médina de Tunis » dans *l'Architecture d'aujourd'hui*, n° 153, déc.1970, pp 38-43 et « espace et ville en pays d'islam » dans *L'espace social de la ville arabe*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1979, pp. 99-127.
18. Voir l'ouvrage de Cohen, J.-L., Eleb, M. , *Casablanca, mythes et figures d'une aventure urbaine*, Paris, Editions Hazan, 1998, 478 p.
19. Revel, J., « l'Histoire au ras du sol », préface in Levi, G., *Le pouvoir au village*, Paris, Gallimard, 1989, p. XIII.
20. En ce qui concerne les aménagements de la ville « Projet d'aménagement du périmètre urbain de Tunis et de sa zone d'extension, mémoire justificatif », in *Bulletin Municipal*, 1932, pp. 532-574.
- « le rapport présenté au conseil municipal », in *Bulletin Municipal* 1933/4 pp. 474-480.
21. Revel, J., *op. cit.*, *Ibidem*.
22. Boutier, J. , « L'usage historique des archives » dans *Corpus, sources et archives*, IRMC-Tunis, , 2001, p. 20.
- Voir également Levi, G., *op. cit.*, p. 54.
23. Loi qui fut appliquée en Australie afin de faciliter la colonisation des terres.
24. Nourredine, A. *La justice française sous le protectorat*, Tunis, Thèse d'État, 2000, p. 73.
25. Sebag, Paul, *op cit*, p. 539.
26. Loth, G., *Le peuplement italien en Tunisie et en Algérie*, Paris, Armand Colin, 1905, p. 331.
27. Loth, G., *op. cit.* , p.334.
28. En 1941, Clara Fasciotti, décède sans laisser d'héritier. C'est son frère Carlo qui devient l'unique propriétaire.
29. À la lecture des autorisations de bâtir, la demeure rue Sûq el Grâna reste en sa possession.
30. Une banque est installée à cet emplacement aujourd'hui.
31. Dans la rue Courbet, 2 dans la rue Lafayette, le dernier faisant

l'angle entre ces deux rues.

32. Voir à ce sujet Quatrocchi L. ; « La presenza italiana nell'architettura tunisina tra Art Nouveau et Art Deco 1900 1940 », in Finzi, S., *Memorie italiane di Tunisia*, Tunis, Editions Finzi, 2001, pp. 167-176.
33. Lorsque la Petite Sicile n'a plus fourni de terrains aux ouvriers italiens, ces derniers se sont installés au nord de la ville.
34. Il est à l'origine de la création des domaines de Ain Bou Guirah, Crétéville (plaine de Mornag), Sidi Saad (caïdat des Djelass), Protville, (caïdat de Bizerte) et Belli (caïdat de Grombalia). Paul Lambert, *Dictionnaire illustré de la Tunisie*, Tunis, Saliba, 1912, p. 140.
35. Revel, J., *Jeux d'échelles, de la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Seuil, 1996, p. 20.
36. Berque, J., *op. cit.*, p. 316.
37. Rivet, D., *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Paris, Hachette, 2002, p. 290.

تلخيص بحث كريستوف جيودتشي

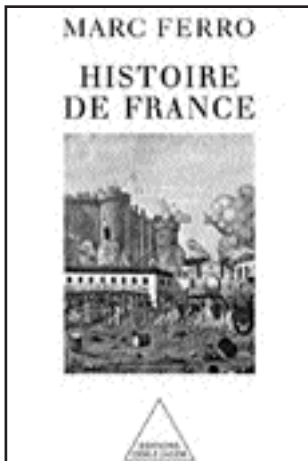
عنوان البحث الذي يقوم به (كريستوف جيودتشي) هو «بناء المدينة الأوروبية بتونس وعناصره الفاعلة بين 1860-1945»، يتمثل هذا العمل في أطروحة يعدها الباحث تحت إشراف الأستاذ دانيال ريفي (Rivet) بجامعة باريس 1 بالمسوربون (Sorbonne). محور هاته الرسالة هو محاولة التعرف على من قام ببناء المدينة وكيف تصورها ومن سكنها في هاته الفترة ؟ ركز الباحث ميدان استطلاعها على المجال الممتد من باب فرنسا (باب بحر) إلى البحيرة ومن هضبة سيدي بالحسن إلى هضبة اليفيدير. في هاته الحدود تم تشخيص حيّان اثنان لدراسة ميدانية للتّمتّن الأوروبي.

أما الوثائق والمصادر التي اعتمدها الباحث فهي تتمثل أساسا في وثائق الإقامة العائمة الفرنسية بتونس، وكذلك وثائق وزارة الخارجية الإيطالية ومن بين هاته المصادر ركز الباحث على استغلال المعطيات التي توفرها رخص البناء والرسوم العقارية للملكية، فهذه الرخص تمدنا بصورة دقيقة لدور الأفراد في توظيف البنائات، وفي تشييد الأحياء وكامل لتسيج العمراني.

ومن خلال هاته الدراسة يحاول الباحث استعادة ذاكرة عمرانية لمدينة تونس في وقت بدأت تتقرض فيه أجزاء عديدة من البنائات المدينة المشيدة في فترة الحماية، كما تحمل عملية إعادة التركيب هاته بذرة استنشاء آثار المدينة الأوروبية وإدماجها في الإطار العام لتاريخ البلاد التونسية والمنطقة المغاربية والمتوسطية عامة.

◆ **FERRO Marc, *Histoire de France***, Odile Jacob, Paris, 2001, 768 p.

L'Histoire est certainement une des passions françaises. Marc Ferro, historien médiatique et un des symboles de la vitalité de l'activité historique en France, l'illustre à travers cet ouvrage qui fait le pari de parcourir « l'histoire de France et le roman de la nation » en regard des interrogations et des débats actuels. Cette somme vient enrichir le corpus des histoires de France composées au cours des dix dernières années par des collectifs et publiées par les grandes maisons d'édition françaises (Gallimard, Bordas, Le Seuil...).



L'ouvrage, signé par un seul auteur rappelle ceux de Michelet et de Braudel et réussit après toutes ces sommes à revisiter l'ensemble de l'histoire de France pour en donner une lecture critique et dynamique.

Une première partie, de facture classique, événementielle mais qui donne également leur place aux récits et aux mythes, retrace les péripéties que traverse sur deux millénaires, l'entité territoriale, politique, linguistique qui s'affirmera sous le nom de France. Les conflits,

les guerres, les périodes de paix, les strates dynastiques, les adjonctions ou pertes de provinces, les périodes de paix sont articulés selon les principaux temps qui construisent la place de la France en Europe, en Méditerranée et dans le monde.

La seconde partie, qui se veut expérimentale reprend les éléments de cette longue épopée qui pourraient représenter « les caractères originaux de la société française », en comparaison avec d'autres pays. Opérant un aller-retour constant entre la description des faits de l'époque, les interprétations qui en ont été tirées par les acteurs puis les historiens et en faisant le lien avec les pistes de réflexion ouvertes à l'heure actuelle, le lecteur aboutit à l'idée que la formation de « l'identité de la France », fruit des mouvements de sa population et de la construction de son espace, n'est pas une réalité figée mais une donnée mobile.

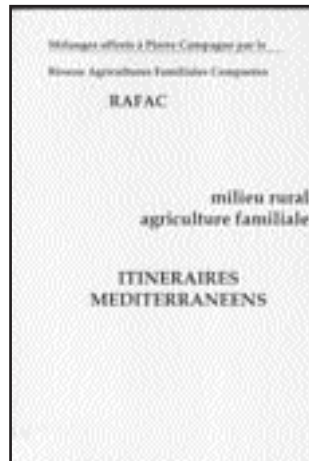
L'ouvrage est un livre d'histoire agréablement écrit, comportant un riche appareil critique : des chronologies succinctes et parlantes, une bibliographie méthodique et articulée qui reflète les acquis de l'historiographie française, un index de noms de personnes, d'œuvres (romans, films, chansons) et de noms de régions.

En plus de cet usage utile et direct, l'ouvrage offre une réflexion très stimulante autour du débat sur l'exception française. Marc Ferro l'aborde à travers des entrées intéressantes (la part des femmes, les regards extérieurs, les apports des immigrés et le rôle du régionalisme) et conclut sur le caractère non exceptionnel du « processus continu de singularisation culturelle » que constitue l'histoire de la Nation française.

Conclusion stimulante qui, en établissant entre autres que les liens complexes entre « Histoire et mémoire » constituent une particularité française, aménage des perspectives de comparaison supplémentaire pour réfléchir et travailler sur d'autres histoires nationales, en particulier celles des pays anciennement colonisés par la France, et la part d'héritage culturel que représente leur conception de l'histoire.

◆ ***Milieu rural et agriculture familiale : itinéraires méditerranéens***, Mélanges offerts à Pierre Campagne par le Réseau Agriculture Familiale Comparée (RAFAC), CIHEAM-IAM Montpellier, 2001, 448 p.

Ces mélanges sont offerts à Pierre Campagne, enseignant-chercheur à l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier à l'occasion de son départ à la retraite par les chercheurs membres du Réseau Agriculture Familiale qu'il coordonne depuis plus de 15 ans. Ils sont faits d'articles sur des thèmes librement choisis par leurs auteurs et portant sur les agricultures, les paysanneries et le monde rural des pays de la Méditerranée.



Malgré cette liberté laissée aux contributeurs dans le choix des thèmes, l'ouvrage présente une certaine unité, à la fois dans les postures méthodologiques adoptées et dans les processus à l'œuvre qui sont mis en évidence.

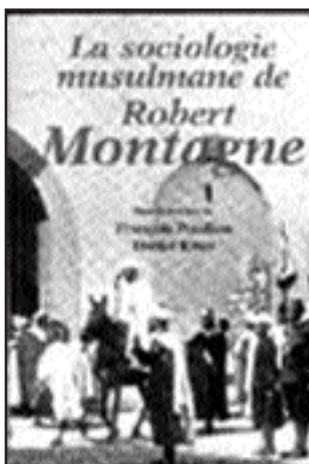
Les recherches menées dans le cadre du RAFAC se sont traduites par une convergence des approches permettant des comparaisons fécondes portant sur les dynamiques à l'œuvre dans le milieu rural dans chaque pays en question.

Les analyses contenues dans ces « mélanges » tout en essayant de traduire des trajectoires historiques spécifiques à chaque région, des dynamiques variées et des politiques conduites à des rythmes différents, mettent en lumière des mutations qui vont dans le même sens et qui adoptent des processus convergents, parce que la Méditerranée agricole et rurale baigne dans un environnement mondialisé. Les études présentées dans cet ouvrage mettent aussi en évidence une chose essentielle : la quête d'identité culturelle et la richesse des patrimoines naturel et historique que les paysans et les ruraux de la Méditerranée tentent, tant bien que mal, de préserver pour l'avenir.

Ainsi dans plusieurs contributions les auteurs mettent l'accent sur les difficultés que rencontre l'agriculture familiale à se reproduire, mais en même temps ils mettent en lumière la richesse des réponses de cette même agriculture pour dépasser ces difficultés. L'ouvrage comprend en guise d'introduction une interview de C. Pierre dans laquelle celui-ci retrace son itinéraire professionnel, donnant l'occasion au lecteur de se rappeler quelques uns des moments historiques de ces quarante dernières années dans les transformations des sociétés rurales méditerranéennes.

◆ **POUILLON François et RIVET Daniel (dir.), *La sociologie musulmane de Robert Montagne*, Actes du colloque EHESS et Collège de France Paris, 5-7 juin 1997, Paris, Maisonneuve & Larose, 2000, 288 p.**

Dix sept contributions choisies parmi celles présentées au colloque organisé conjointement par l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (Centre d'Histoire sociale de l'Islam Méditerranéen) et le Collège de France composent ce volume consacré à « un intellectuel en uniforme de grand format », un savant doublé d'un administrateur, un anthropologue dont l'œuvre scientifique est inséparable de l'entreprise coloniale : Robert Montagne.



Cet officier de la marine né en 1893, arrivé au Maroc en 1918 travaillera étroitement avec Lyautey, dont il deviendra le conseiller, notamment pour les questions tribales. Maître de conférences à l'Institut des Hautes Études marocaines de 1924 à 1930, il achèvera en 1930 une thèse d'anthropologie politique. *Les Berbères et le Makhzen dans le Sud du Maroc* sera publiée dans la série des travaux de *L'Année Sociologique* et sera la source

d'une production scientifique très riche et soutenue jusqu'à la mort de son auteur en 1954.

Robert Montagne a exercé de multiples fonctions à la tête d'institutions administratives mais également scientifiques : Bureaux des Affaires Indigènes, Institut Français des Études Arabes de Damas (IFEAD), Centre des hautes études d'administration musulmane (CHEAM), qu'il a fondé en 1936 et dirigé jusqu'à sa mort. Il sera nommé en 1948 à la chaire « Histoire de l'expansion de l'Occident » du Collège de France.

Administrateur, meneur d'enquêtes collectives, chercheur de terrain, savant de cabinet, Montagne a été à la confluence de la politique et de la science : il a suscité des études, formé des administrateurs, informé des décideurs politiques sans toutefois voir venir la décolonisation. Son dernier ouvrage *Révolution au Maroc* continuera à nier l'émergence du nationalisme, la marche vers les indépendances.

En mettant en perspective l'apport scientifique de Montagne et les usages politiques qui en ont été faits (pour l'étude des tribus berbères du Haut Atlas, de leur organisation et de leur rapport au pouvoir, son influence dans la définition des relations franco-arabes, ses enquêtes sur les problèmes de l'émigration maghrébine en France...), le colloque et ce recueil de textes qui en est issu ajoutent une pierre importante à la connaissance (et la reconnaissance) de cette science coloniale enfin objet d'histoire des deux côtés de la Méditerranée. Il semble en effet que l'on est arrivé au temps où l'on peut déclarer à la suite de Hammoudi : « *La valeur de vérité des textes de Montagne dérive de leur position en tant que textes et de combats où la science ne prétend pas séparer du pouvoir, ni se dédouaner des contrôles qu'elle implique.* »

◆ **STORA, Benjamin, *La guerre invisible, Algérie, années 90*, Centre Tarik Ibn Ziyad pour les Études et la Recherche, Rabat, avril 2001, 123 p**

Dans son dernier ouvrage, l'historien Benjamin Stora veut lever le voile qui empêche la compréhension du conflit qui sévit en Algérie depuis dix ans. L'absence de représentation du conflit par les médias et les intellectuels, le brouillage des responsabilités dans les tragédies qui déchirent ce pays, la dissimulation visuelle des acteurs par le régime algérien, le silence des parties au conflit sur leurs motifs de guerre, l'absence de front de guerre, empêcheraient les historiens d'établir un récit cohérent des événements, des motivations, des forces en présence



et de dévoiler les vrais acteurs. L'auteur élabore ses observations en dénonçant la manière dont l'État a choisi de limiter la diffusion des images de cette guerre afin de manipuler les événements et l'opinion. Le musellement de la presse nationale et internationale, l'autocensure des journalistes menacés tant par l'État algérien que par les islamistes armés, ont causé ce vide d'images limitant toute compréhension des événements sanglants. La société algérienne se trouve prise en otage, incapable de s'identifier aux parties

« fantômes » qui opèrent dans le conflit qui ravage le pays. L'invisibilité devient donc un mode opérationnel de la guerre actuelle en Algérie.

L'auteur retient trois événements clés pour éclaircir les commencements de la guerre : les événements d'octobre 1989, l'interruption du processus électoral, le 11 janvier 1992 et l'assassinat de Mohamed Boudiaf, le 29 juin 1992. Mais il suggère aussi en dernière analyse que la crise vient de l'incompétence de l'État algérien d'organiser une alternance politique. Tous ces éléments ont rendu le conflit algérien opaque. B. STORA en mesure les conséquences à partir de l'analyse des représentations de la guerre civile : les écrits et visuels tirés de la presse, du cinéma et de la littérature, montrent une absence de la guerre comme vécu quotidien. B. STORA réagit au rapprochement qui s'établit entre les deux guerres d'Algérie, celle de l'indépendance nationale (1954-1962) et celle qui oppose le régime algérien aux islamistes armés. Il ne nie pas que certaines similitudes existent entre ces deux périodes (l'inspiration religieuse, l'absence d'images et de front de guerre). Si la comparaison entraîne une désacralisation de la guerre d'indépendance, elle contribue, néanmoins, au brouillage de la guerre civile actuelle. Car le conflit qui enflamme l'Algérie depuis les années 1990 est interne, sans troisième front. La société en ignore les tenants et les aboutissants et la revendication berbère implique l'existence d'une Algérie plurielle.

La volonté de transmettre la mémoire de la « première » guerre d'Algérie aux sociétés algérienne et française lie les deux guerres, d'après B. Stora. L'invisibilité du conflit proscriit une compréhension de la situation et empêche l'élaboration d'une représentation du passé, par l'écriture de l'histoire et la formation d'une mémoire collective. L'historien dresse un bilan critique de la production d'images de la deuxième guerre d'Algérie, afin d'en sortir du sens pour la compréhension du conflit. Le principal changement dans cette nouvelle guerre, selon lui, serait la participation des femmes non seulement dans la lutte quotidienne contre les islamistes, mais aussi dans la représentation du conflit.

Sélection des derniers livres reçus à la bibliothèque de l'IRMC-Tunis

◆ **AHNOUN, Mokhtar**, *Tsunami : roman*. Tunis : Cérès Editions, 2001, 165 p.

Enfant et adolescent, l'auteur a évolué à Bab Souika, l'un des quartiers mythiques de la médina, au cœur même de la ville de Tunis. Sa poésie se fait le lieu où résonne l'écho de son expérience d'enfant où bruissent les voix d'un passé aux intonations indéniablement tragiques, où tourbillonnent des images d'un univers tourmenté. La langue, évocatoire, tente de restituer le rythme, longuement, infiniment modulé de la mer, inséparable de l'évocation du giron maternel qui interpelle, chez lui, autant les sens que l'esprit.

◆ **BELAID, Sadok**, *Islam et droit : une nouvelle lecture des « versets prescriptifs » du Coran*. Tunis : Centre de Publication Universitaire, 2000, 544 p.

Le dessein de l'auteur dans cet ouvrage est de reconstituer à partir du Coran la part très précise de législation apportée par ce texte sacré et ainsi, de séparer cet apport de ce que les *fukaha* traditionalistes et leurs suiveurs lui ont imputé d'une manière tout à fait erronée et injustifiée. Ce livre n'est ni une apologie ni un réquisitoire. Il est avant tout une quête de vérité et une interpellation adressée au musulman pour l'inviter à mieux « se connaître lui-même ». Il est aussi une contribution à une compréhension plus objective de l'Islam, condition indispensable de ce « respect têtù » que tous les hommes se doivent mutuellement, dans ce qui les différencie et ce qui, par-delà les accidents de l'histoire, les rapproche et les unit...

◆ **BENYAHYA, Mohammed**, *Guide juridique et pratique des associations*. Rabat : Publications de la Revue Marocaine d'Administration Locale et de Développement, 2001, 232 p.

Ce guide juridique et pratique présente une compilation des textes marocains relatifs aux associations, tant sur le droit d'association lui-même que sur les différents types d'associations (sportives, d'étudiants, d'anciens militaires ou combattants, de micro-crédit, syndicales de propriétaires de lotissements ou d'usagers des eaux agricoles). Une série de modèles est aussi mise à disposition pour tous les actes relatifs à la création et à la vie d'une association.

◆ **BOUTAHLIL-BEKKALI, Saâdia**, *La structure financière des entreprises au Maroc*. Rabat : Publications de la Revue Marocaine d'Administration Locale et de Développement, 2001, 206 p.

L'analyse de la structure financière des entreprises au Maroc revêt une importance capitale. Étant déterminée par l'interaction de plusieurs facteurs, aussi bien internes à l'entreprise elle-même, qu'externes, liés à son environnement national et international, la structure financière une fois décortiquée, mise à nu et disséquée, permet de tirer des enseignements majeurs quant à l'efficacité et à la cohérence des mesures de politique économique mises en œuvre, à l'efficacité des systèmes et des marchés financiers, à la capacité incitative des dispositifs fiscaux, ainsi qu'au degré d'interdépendance, de collaboration ou d'actions conflictuelles des actionnaires, des managers, des créanciers, du personnel et des partenaires sociaux. La recherche de solutions économiques et financières pertinentes et efficaces et l'adaptation de l'environnement pour impulser le mouvement de création d'entreprises, à structures financières adéquates s'avère primordiale, ainsi que le suggère l'auteur.

◆ **CNRS - GDR Sciences et Droit 1173**, *Droit et environnement : thèses et lieux de recherche*. 7^{ème} éd.-CNRS, nov. 2001.

Cette nouvelle édition du répertoire Droit et Environnement édité par le groupement de recherche Sciences et Droit propose

un état des recherches en cours dans ce domaine. Sorte de carte géographique de la recherche, elle devrait permettre aux membres de la communauté scientifique de mieux se connaître, de créer des liens et de faciliter des entreprises de coopération. Ce répertoire présente : les thèses soutenues depuis 1987 et les thèses en préparation ; un index thématique à partir des titres des thèses pour permettre une consultation plus aisée ; les équipes de recherche à dominante juridique ou pluridisciplinaires ; les associations ou les organismes publics ou privés, initiateurs de recherches ou lieux d'informations.

◆ **Congrès international d'histoire de la médecine**, (36 ; 1998 ; Tunis- Carthage) : 36^{ème} Congrès international d'histoire de la médecine, Tunis- Carthage, 6-11 septembre 1998 : actes.- Tunis : Société tunisienne d'histoire de la médecine et de la pharmacie, 2001, 444-21 p.

Ces actes du 36^e Congrès international d'histoire de la médecine sont édités en mémoire du Professeur Sléïm Ammar, Président fondateur de la Société Tunisienne d'Histoire de la Médecine, et qui avait présidé ce Congrès. Une centaine de contributions réparties autour de six thèmes (médecine arabo-islamique, santé publique, enseignement, déontologie - éthique médicale, médecine gréco-latine et des varia) composent cet ouvrage.

◆ **Congrès mondial de sociologie**, (14 ; 1998 ; Montréal) : Aire régionale Méditerranée : la plupart des textes ont été présentés au XIV^e Congrès mondial de sociologie de l'Association internationale de sociologie dans le cadre de la Session ad hoc Aire régionale du Groupe Maghreb-Méditerranée, Montréal, du 27 juillet au 1er août 1998, Paris : UNESCO, 2001, 288 p.

Le Programme Méditerranée de l'UNESCO fédère l'ensemble des activités de l'Organisation ayant pour théâtre la Méditerranée, ainsi que celles d'institutions internationales publiques et privées actives dans cette zone dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication. Les travaux du Programme ont donné lieu à une première publication parue en 2000, *La Méditerranée : modernité plurielle* (UNESCO-Publisud). Ce deuxième volume, issu des débats du groupe de recherche Maghreb-Méditerranée sur le concept d'aire culturelle méditerranéenne, présente des positions parfois discordantes d'auteurs du Sud où les pesanteurs d'une histoire conflictuelle, comme les risques d'une intégration économique « à marche forcée » se font entendre avec énergie. Elles méritent, elles aussi d'être connues.

◆ **Créativité et aménagement touristique en Tunisie**, Tunis : Université de Tunis 1, 2000, 133 p.

Ces Actes s'inscrivent dans le cadre d'une manifestation scientifique et culturelle placée sous le signe de « Tunis, Capitale Culturelle, 1997 », organisée par la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis (Département de psychologie) avec le concours de la Commission Nationale de l'UNESCO, l'École Nationale d'Architecture et d'Urbanisme de Tunis, et l'Institut Supérieur des Beaux Arts. C'est une manifestation au pluriel puisqu'elle couvre plusieurs activités dont un colloque traitant du thème « Créativité et Aménagement Touristique en Tunisie : les lieux et les hommes », une table ronde en hommage au Feu Hamed Amara : l'architecte et la personne, une exposition inspirée de son œuvre, la production d'un livre d'Art...

◆ **CUBERTAFOND, Bernard**, *La vie politique au Maroc*. Paris-L'Harmattan, 2001, 178 p.

L'avènement de Mohamed VI va-t-il consacrer un changement d'image ou un changement de fond ? Peut-il y avoir une rupture radicale qui transformerait une monarchie prépondérante en monarchie symbolique et une démocratie parlementaire d'appoint en démocratie gouvernante ? De plus, les islamistes pourraient-ils se soumettre au Roi- commandeur des croyants ?

Pour éclairer les questions relatives au changement politique marocain, cet ouvrage présente les fondements modernistes du système (allégeances, Makhzen, légitimités) et les greffes constitutionnelles (constitution royale, jeux partisans, suffrages populaires). Est ainsi proposé une grille de lecture applicable aux événements politiques contemporains apparemment marqués par une contradiction entre ouvertures démocratiques et limites autoritaires.

◆ **DELMOTE, Gilles**, *Ponts et frontières entre Espagne et Maghreb*. Paris : L'Harmattan, 2001, 125 p.

L'Espagne est généralement présentée comme un État ayant vocation à servir de "pont" entre l'Europe et le Maghreb et plus généralement, le monde arabe. La Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone en 1995 a ainsi consacré "le retour de l'Espagne en Méditerranée". Mais cette vocation reposant sur un argumentaire géographique et historique ne doit pas occulter un délicat processus de normalisation des relations hispano-maghrébines qu'il a fallu entreprendre au sortir du franquisme. Si aujourd'hui, la normalisation semble acquise, les principaux contentieux - notamment territoriaux - ne sont pas réglés pour autant et, depuis une dizaine d'années, l'immigration nord-africaine s'est imposée comme l'un des principaux thèmes du dialogue hispano-marocain. Se pose ainsi aux responsables politiques la question de l'intégration de la communauté nord-africaine en Espagne.

◆ **DLALA, Habib**, *Structuration et fonctionnement de l'espace industriel tunisien : approche macroscopique*. Tunis : Publications de la Faculté des Sciences humaines et sociales, 1993, 534 p.

Cet ouvrage est la publication d'un travail de thèse d'État soutenue en mai 1986 à l'ULP de Strasbourg (France) sous la direction de Henri Reymond. Ce travail est articulé autour de trois parties : Formation et transformation de l'espace industriel tunisien ; Structure de la répartition géographique des industries tunisiennes ; Structures relationnelles du système spatio-industriel tunisien et fonctionnement de ses sous-systèmes.

◆ **FARABI, Abû Nasr Al**, *L'Épître sur l'intellect (al-Risâla fi-l-'aql)*. Paris : L'Harmattan, 2001, 109 p.

L'Épître sur l'intellect occupe une place singulière dans l'histoire de la philosophie entre la naissance de la *falsafa* et sa consommation dans l'œuvre d'Avicenne. C'est par la philosophie arabe que le Platonisme, dont cet ouvrage du 10^e siècle contient les thèses récurrentes : identité de l'être et de l'intelligible, structure hiérarchique du réel, salut qui s'opère par la conversion du sensible à l'Idée ou à l'Intelligence donatrice des formes, s'est transmis aux théologiens latins tels saint Thomas et Duns Scot avec des suites jusqu'au 18^e siècle.

◆ **GADI, Abdelhamid El**, *Ingénierie et évaluation d'une action de formation..-* Rabat : Publications de la Revue Marocaine d'Administration Locale et de Développement, 2000, 118 p.

La planification des actions de formation, qui devient un processus de management en même temps qu'elle devient participative, sur la base de procédures formalisées et systématisées est mise en évidence dans les grandes entreprises comme dans les PME. La formation représente donc, tant dans l'administration que dans l'entreprise, un investissement primordial pour conduire l'effort de modernisation. Elle mobilise d'importants moyens matériels, financiers et humains. Aussi l'évaluation de la formation est une exigence fondamentale, au sens où la formation représente un co-investissement à la fois de l'organisation et du bénéficiaire. C'est une exigence de qualité, du fait que les ressources sont limitées, c'est aussi une exigence de bonne gestion, puisque, dans ce domaine comme dans d'autres, l'action de l'entreprise

et de l'administration se doit de dresser des bilans réguliers d'efficacité et non plus simplement de régularité. Cet ouvrage, écrit par un consultant praticien, propose aux responsables hiérarchiques comme aux gestionnaires des ressources humaines des méthodes et des outils.

◆ **GRENAUD, Pierre**, *Algérie brillante d'hier, amère Algérie d'aujourd'hui*. Paris : L'Harmattan, 2001, 244 p.

L'effervescence politico-littéraire du Maghreb est un fait des Temps Modernes, le signe de vitalité d'un peuple à la recherche d'un difficile équilibre. Littérature "événementielle", l'actuelle littérature franco-maghrébine est avant tout une littérature qui témoigne de la lutte contre un intégrisme criminel afin de dénoncer les "fous d'Allah" qui risquent de saper les bases de la société musulmane, une littérature du courage et du défi. Dans "la génération de 98", nouvelle élite combative, les femmes sont au premier rang d'un combat où elles se dressent contre le fanatisme et la barbarie des barbus haineux. Elles prouvent que "derrière chaque héros il y a une femme". Puissent-elles redonner à l'Algérie "la force de vivre" qui lui permette de participer à une communauté d'esprit entre nos deux cultures.

◆ **JULIEN-LAFERRIERE, François**, *Droit des étrangers*. Paris : Presses Universitaires de France, 2000, 549 p.

Pour regrettable que ce soit, le droit des étrangers n'est pas enseigné comme tel dans les universités françaises, en particulier dans le cursus des études juridiques, sauf très rares exceptions, en DEA. Pourtant, le statut des étrangers, en France comme dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord, constitue actuellement un problème de première importance. Non seulement il alimente les débats politiques, et figure en bonne place dans les programmes de toutes les formations politiques, de la gauche la plus marquée à la droite la plus extrême, mais en outre il est devenu un domaine de la pratique juridique auquel les professionnels du droit, sont de plus en plus souvent confrontés. C'est sans doute l'absence d'enseignement du droit des étrangers qui explique qu'il n'existe guère d'ouvrages qui y soient consacrés. Le présent ouvrage a pour objet de combler partiellement cette lacune en exposant aux étudiants que la matière intéresse, et aux praticiens qui s'y débattent, les grands principes du droit des étrangers.

◆ **LARGUECHE, Dalenda**, *Territoire sans frontières : la contrebande et ses réseaux dans la Régence de Tunis au XIX^e siècle*. Tunis : Centre de Publication Universitaire, 2001, 236 p.

La contrebande participe des formes les moins visibles de la résistance du social à l'État fiscal dans l'histoire tunisienne du XIX^e siècle. Secteur parasitaire ou économie de défense antifiscale ? Produit d'un État hypertrophié ou manifestation de la faiblesse du contrôle étatique ? Phénomène d'importation ou réponse endogène à la conjoncture ? Activité des groupes déclassés ou complément des pratiques frauduleuses des milieux d'affaires ? À ces questions et à d'autres l'auteur propose des éléments de réponse en recréant l'ambiance d'une époque avec ses réseaux et ses milieux.

◆ **L'environnement en Algérie : impacts sur l'écosystème et stratégies de protection**, Constantine : Laboratoire d'Études et de Recherches sur le Maghreb et la Méditerranée, 2001, 235-133 pp.

Ce livre est le résultat d'une réflexion collective. Il reprend les textes des interventions présentées lors des journées d'études nationales tenues à l'université de Constantine les 5 et 6 juin 1999 sous l'égide de l'Unité de recherche "Afrique-monde arabe" (URAMA), devenue aujourd'hui le laboratoire d'études et de recherches sur le Maghreb et la Méditerranée (LERMM). Le plan de l'ouvrage a été élaboré par Azzouz Kerdoun, Mohamed El Hadi Larouk et Mohamed Sahli qui en assurent la direction.

◆ **MARCHAL, Roland ; ADELKHAH, Fariba ; HANAFI, Sari**, *Dubaï cité globale*. Paris : CNRS Éditions, 2001, 134 p.

L'émirat de Dubaï, l'un des plus dynamique de la région, a de longue date mis sur le commerce. Il est devenu, sans trop attirer l'attention sur lui, une cité globale. Mais à quelle stratégie doit-il sa réussite commerciale ? Sur quels éléments a-t-il fondé son développement ? Quel système social entend-il favoriser ? Quel rôle joue-t-il et quelle place occupe-t-il désormais au sein des Émirats arabes unis ? Autant de questions que les auteurs traitent dans cet ouvrage, en analysant notamment les composantes essentielles de Dubaï, et en expliquant la spécificité ainsi que les choix économiques et politiques qui en découlent, en livrant enfin des éléments de réflexion sur l'avenir de cet acteur régional hors du commun.

◆ **Mondialisation et modernisation des entreprises : enjeux et trajectoires**. Alger : Casbah Éditions : CREAD, 2001, 366 p.

Cet ouvrage est la résultante d'un colloque international tenu à Ghardaïa les 25, 26 et 27 janvier 2000. Placé sous le haut patronage de monsieur le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, et organisées par le CREAD, ces assises ont regroupé un nombre important de chercheurs ainsi que des chefs d'entreprises publiques et privées tous réunis autour du thème central : "mondialisation et modernisation des entreprises". Ce thème, dont le choix a été pour ainsi dire imposé par la conjoncture tant internationale que nationale, a permis d'offrir l'occasion de lancer une réflexion sur le rapport synchronique entre le concept de mondialisation et celui de modernisation des entités économiques.

◆ **MUSAWI, Muhsin Jassim Al**, *Anglo-Orient : Easterners in textual camps*. Tunis : Centre de Publication Universitaire, 2000, 411 p.

Cet ouvrage en langue anglaise développe deux axes principaux. Le premier a rapport au paradigme européen de désir et de dégoût à l'origine de l'aventure impériale et de l'entreprise colonialiste. À l'inverse, un deuxième lot de textes développe une position de négociation du transfert culturel, au moyen duquel l'Est attire l'attention en tant que terrain textuel, libre des associations métropolitaines, de la course à l'argent bourgeoise et de l'expansion capitaliste.

◆ **OULQAID, Lahoucine**, *Recueil de jugements en droit international privé*. 124-254 pp.

Cet ouvrage est la sixième édition revue et augmentée du recueil de jugements en droit international privé de Monsieur Lahoucine Oulqaid, professeur à la faculté de droit de l'Université Mohammed 1er de Oujda, présente des textes et des jugements en français et en arabe.

◆ **OUZGANE, Mohammed**, *Le nouveau droit des sociétés à responsabilité limitée (SARL) au Maroc*. Rabat : Publications de la Revue Marocaine d'Administration Locale et de Développement, 2001, 175 p.

Cet ouvrage établi d'après les nouveaux textes marocains relatifs à la Société à responsabilité limitée (SARL) (dahir n°1-97-49 du 5 choual 1417 (13 février 1997) portant promulgation de la loi n° 5-96), présente la réglementation actuelle d'une façon aussi claire que possible, en donnant des formules commentées, en indiquant les formalités à accomplir. L'auteur ajoute des conseils dictés par son expérience, ayant exercé de multiples responsabilités au niveau du secteur bancaire, de l'administration fiscale, et en tant qu'enseignant à la faculté de droit de Rabat-Souissi.

◆ **Patrimoine et co-développement durable en Méditerranée occidentale : gouvernance environnementale** : actes du séminaire international, Tunis - Hammamet, 23-27 mai 2000. Tunis : Institut National du Patrimoine : PRELUDE International (Programme de Recherches et de Liaison

Universitaire pour le Développement) ; Barcelone: Institut Català de la Mediterrània, 2001.-590-16 p. SEKIK, Nozha. Ed.

Cet ouvrage regroupe les actes du séminaire tenu du 23 au 27 mai 2000 à Hammamet. Une cinquantaine de contributions le composent et il est divisé, outre l'introduction, la séance introductive et la synthèse, en trois parties correspondants aux ateliers du séminaire : 1. Sites et monuments - Pratiques de l'espace habité - Pour un développement humain durable ; 2. Tourisme et communication - Territoires et paysages - Aménagement et gouvernance territoriale ; 3. Thérapies coutumières - Femmes et arts de faire - Citoyenneté participative.

◆ **RAUNET, Mireille**, *De l'exode à la mobilisation des compétences dans le cadre d'un véritable co-développement*. Paris : Direction des Journaux officiels, 2001, VII-177 p.

L'exode des compétences des pays en développement est généralement considéré comme une perte de ressources pour ces pays et suscite un certain nombre d'idées reçues.

Le Conseil économique et social dont l'étude se limite à l'Afrique francophone estime que les solutions préconisées jusqu'à présent doivent être repensées en cherchant à concilier davantage les intérêts respectifs et réciproques du migrant, du pays d'accueil et du pays d'origine.

◆ **REY-GOLDZEIGUER, Annie**, *Aux origines de la guerre d'Algérie : 1940-1945, de Mers-el-Kébir aux massacres du Nord-Constantinois*. Paris : La Découverte, 2002, 402 p. (Textes à l'appui. Histoire contemporaine)

L'originalité de ce livre est d'éclairer les origines du drame de la guerre par l'histoire, passionnante, des cinq années qui l'ont précédé en Algérie: durant la période de Vichy, puis après le débarquement américain de novembre 1942, la tension n'a cessé de monter entre le monde des colons et celui des "indigènes". Et le "monde du contact", formé des Européens et des Algériens qui croyaient encore à la possibilité d'une vie commune, s'est vu progressivement broyé. Jusqu'à ces journées tragiques de mai 1945, dont ils seront les premières victimes, et qui sont à l'origine des sept années de guerre effroyable que le peuple algérien devra subir pour accéder à son indépendance.

◆ **SOAVE, Paolo**, *Fezzan : il deserto conteso : 1842-1921*. Milan : Giuffrè Editore, 2001, VIII-530 p.

Cet ouvrage se découpe en quatre parties ayant trait au Fezzan et au rapport italien à ce territoire libyen. Une première partie concerne l'histoire de cette région. La deuxième traite de la question de l'"Hinterland" pour l'Italie. L'occupation du Fezzan occupe la troisième partie de cet ouvrage qui se clôt sur le thème de l'évolution de la rébellion à l'anarchie ; le désert contesté par les Turcs et les Senoussis.

◆ **TRIKI, Rachida**, *Esthétique du temps pictural*. Tunis : Centre de Publication Universitaire, 2001, 94 p.

Ce livre propose une mise en lumière des modes d'esthétisation de la temporalité comme expression de l'essence et de la singularité du pictural. Il examine comment il a été possible de rendre le sentiment esthétique de la pluri-dimensionnalité du temps sur un espace plan, sans tomber dans la représentation-récit qui guette toute configuration spatiale. Il analyse les procédés par lesquels la peinture, art de l'espace, loin de réduire les résistances de l'équivoque de la temporalité, a plutôt permis, en s'élaborant en espace sensoriel, de donner à sentir les intermittences, les assauts du temps vécu et de la mémoire involontaire, l'instant, la durée, le devenir. Ces procédés qui ont métamorphosé l'espace pictural en champ sensoriel, ont élevé par là même la peinture à l'équivalent d'un art du temps. Ils ont remis en cause la perception esthétique en altérant la relation privilégiée du spectateur-décodeur face au tableau-peinture, instituée par la

■ **Revue Tiers Monde**

n° 165, janvier-mars 2001, t. XLII

*La libéralisation économique en Inde :
inflexion ou rupture ? sous la dir
de Frédéric LANDY*

Le programme d'ajustement structurel que l'Inde a dû accepter en 1991, n'a pas engendré de véritable rupture dans la politique économique menée jusque là. L'hypothèse que défendent globalement les textes réunis dans ce volume est celle d'une inflexion plutôt que d'une rupture.

Ce volume s'ouvre avec deux articles fort différents et idéologiquement contrastés. Le premier, d'inspiration nettement libérale, dresse un bilan économique des réformes engagées depuis 1991. Pour l'auteur la rupture, si rupture il y a, se situe plus dans le domaine politique qu'économique, avec l'abandon du modèle socialisant *nehruvien* (Basudeb Chauduru).

Le second article, quant à lui, est plus critique et dresse un bilan sans complaisance des effets de la libéralisation sur la pauvreté, l'environnement, l'emploi et le secteur public, même si, lui aussi, reconnaît qu'il ne faut pas tout imputer à la libéralisation actuelle (Gérard Heuzé).

Les autres contributions viennent illustrer l'une ou l'autre des positions en prenant pour exemple un secteur économique ou l'autre (les finances, l'agriculture ou l'industrie, ...)

Le secteur agricole, qui représente encore un poids important dans l'économie indienne, est à ce titre fort évocateur des risques que véhicule cette libéralisation. Les réformes, si elles sont les bienvenues (S.S. Acharya), devraient être graduelles afin de ne pas briser l'édifice bâti en quatre décennies qui a permis à l'Inde d'assurer l'autosuffisance en "grains alimentaires" et de mettre sur pieds un système de distribution aux pauvres relativement efficace. De leur côté, Véronique Alary et Emmanuel Hache évoquent les transformations en cours concernant le crédit agricole et expliquent la permanence du secteur informel par le décalage entre les critères sélectif du réseau bancaire et le bilan financier des exploitations.

Ce numéro s'achève avec deux contributions faisant le point sur les recompositions du monde urbain. Les progrès, obtenus grâce à la décentralisation et au développement du secteur privé, ne vont pas sans injustices sociales, ce qui pose de nouveau le problème de la planification régionale dans le contexte de la libéralisation

REVUE TIERS MONDE

IEDES, 45 bis, av. De la Belle-Gabrielle, 94736 Nogent-sur-Marne Cedex, France

■ **Les Études du CERI**

n° 80, octobre 2001

*« Les politiques d'immigration du Canada :
stratégies, enjeux et perspectives »,
Marc Parant*

L'auteur de ces *Études du CERI*, fonctionnaire au ministère canadien de la Citoyenneté et de l'Immigration, tente de mettre en relation les transformations des politiques canadiennes en matière d'immigration avec le contexte à la fois politique et économique, national et international. Il expose ainsi l'ensemble des lois et dispositifs juridiques mis en place par les gouvernements fédéraux au cours du 20^{ème} siècle, et décrit les changements successifs de conception de la politique d'immigration par l'étude des discours politiques les fondant et les accompagnant : d'une volonté de maintien de la cohésion ethnique à une politique du "robinet", fonction du taux de chômage, d'une sélection par pays d'origine à une sélection par la qualification professionnelle et la capacité à investir dans l'économie canadienne.

S'en suit une présentation des débats actuels sur les coûts et avantages de l'immigration, débats qui reposent implicitement sur la conception d'une immigration devant favoriser l'insertion du Canada dans la mondialisation. Une troisième partie est consacrée à l'étude spécifique de la politique du Québec, dont l'articulation réussie avec les orientations fédérales lui a permis de définir ses propres critères, d'abord fondés sur la francophonie, puis centrés autour de la notion de "citoyenneté québécoise".

Ce travail montre comment les discours autour de la question de l'immigration participent de la définition et de la fondation de la nation canadienne : définition à la fois à visée interne, en direction des citoyens, et à visée externe, en concurrence avec d'autres pays d'immigration. On voit aussi comment arguments économiques et stratégiques se mêlent à des arguments moraux pour contribuer à la conception d'une nation idéalisée autour de grands thèmes tels le multiculturalisme et la réussite individuelle par l'économique.

Néanmoins, le lecteur aurait attendu une analyse plus approfondie non seulement de ce qu'est la nation canadienne pour ses hommes politiques et ses législateurs, mais aussi de ce que signifie « nation » dans un État fédéral fondé sur des immigrations successives. Parce que ce sont précisément les immigrants qui, par leur acceptation ou détournement de ces lois, contribuent à la fabrication du Canada, ce travail aurait gagné à intégrer une analyse de la mise en application des textes par les agents administratifs canadiens, et de leur réception et utilisation par les principaux concernés.

ÉTUDES DU CERI

Fondation Nationale des Sciences Politiques
56, rue Jacob, 75006 Paris, France
www.ceri-sciencespo.org■ **Revue internationale
des Sciences sociales**

n° 170 - décembre 2001

Contestation et gouvernance globale

Le titre du dossier de la revue est quelque peu trompeur. Il traite bien plus des formes de la gouvernance globale que de leur contestation. La plupart des articles abordent les actions entreprises par les organisations internationales et tentent d'en dessiner à la fois les contours, les limites et les éventuelles contradictions. On citera plus particulièrement trois contributions dans ce numéro. La première, celle de Pierre Senarclens analyse le rôle joué par les organisations internationales dans la dynamique de la mondialisation. Il souligne les contraintes politiques qui affectent la réalisation de leur mandat, en insistant sur la responsabilité des gouvernants dans le maintien de structures institutionnelles incapables de contribuer significativement à réduire la pauvreté de masse et la dégradation de l'environnement. Dans la même veine, Patrice Meyer Bish, nous explique que les organisations intergouvernementales, et plus particulièrement l'ONU et ses institutions spécialisées, sont d'autant plus contestées que les États se trouvent actuellement en situation de crise. Leur compétence à saisir les grandes questions de politique économique, écologique, sociale et culturelle est d'autant plus remis en cause que les autorités publiques nationales sont affaiblies et le plus souvent en position ultraractive. Enfin le seul article qui évoque explicitement la contestation est celui de consacré à la contestation écologique de l'OMC. Les auteurs, Michel Damian et Jean-Christophe Graz examinent de façon critique les principales propositions écologistes qui visent à encadrer le commerce mondial. Et surtout, ils dressent le constat selon lequel la contestation écologique a transformé le débat dans l'OMC en introduisant les limites physiques de la biosphère et l'emprise du politique dans l'organisation des échanges. Cependant, les organes décisionnels de l'OMC maintiennent une cloison étanche entre commerce et environnement. En effet, pour régler les différends commerciaux liés à l'environnement, elle se limite à mobiliser des normes exogènes dont la production est du ressort d'accords multilatéraux. L'OMC est ainsi placée au cœur d'une double problématique : elle est à la fois contrainte d'intégrer l'environnement dans son agenda tout en s'opposant à l'internalisation en son sein de la construction d'un corpus normatif et réglementaire.

REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES
SOCIALESUNESCO, 1, rue Miollis, 75732
Paris, Cedex 15, France

ÉCOLES DOCTORALE

Compte-rendu de l'école doctorale d'été :
Cartographie informatique et recherches en histoire urbaine
(Périodes moderne et contemporaine)

20/26 septembre 2001
 MMSH, Aix-en-Provence

L'École française de Rome et la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, en collaboration avec l'UFR de Géographie de l'Université d'Aix-Marseille I et l'Università degli Studi Roma Tre ont organisé une école d'été adressée à des étudiants dont les recherches portent sur les villes du monde méditerranéen aux époques moderne et contemporaine.

La formation a compté trois temps :

Des cours théoriques apportent une sensibilisation aux méthodes de la cartographie, outil de rédaction ou de recherche, et à l'informatisation généralisée des données. Le traitement de sources telles que l'iconographie des villes du Proche-Orient moderne, l'étude de la typologie chronologique des documents pour le cas de Naples ou la présentation cartographique du Caire contemporain orientent la technique vers le champ historique. En complément Bernard Gauthiez présente la richesse de l'analyse du parcellaire, et Carlo Travaglini la dimension dynamique des systèmes d'information géographique (SIG) sous la forme du programme de l'*Atlante di Roma*.

L'implication des divers projets de recherche révèle la place centrale des unités spatiales considérées par les problématiques, le plus souvent induites par les sources de documentation. Toutes ont des limites de validité, et de pertinence, une portée historique propre. Mais c'est surtout la contrainte technique qui est prise en compte, dans l'optique le plus souvent d'une intégration à un système d'information géographique : quelle échelle, quel niveau de généralisation choisir, comment aborder la troisième dimension (cas de la dimension locative, de la morphologie du bâti, des rehaussements par exemple), comment résoudre les problèmes de calage... Les objectifs sont le plus souvent la définition de nouvelles unités spatiales, sociales, professionnelles ou ethniques, la définition des relations, des pratiques et des corrélations spatiales, toujours d'un point de vue historique.

Un apprentissage technique conduit ensuite à la confrontation des résultats de différents exercices concernant le Caire contemporain, réalisés sous SIG. La définition de problématiques, le traitement des données et leur expression cartographique concluent à un certain nombre de corrélations spatiales et mettent ainsi en relief le potentiel des nouvelles technologies liées à la gestion des bases de données dynamiques. Encore qu'il faille pour cela maîtriser les indispensables règles de sémiologie graphique.

En conclusion, il a été dessiné les bases d'une méthodologie historique nouvelle, répondant à des problématiques qui s'organisent le plus souvent à l'échelle du parcellaire, à partir de données anciennes, nécessitant donc une approche et une gestion cartographique très prudente.

Appel d'offre pour les étudiants futurs enseignants de langue arabe et les étudiants chercheurs sur le monde arabe

Cet appel d'offres s'inscrit dans le cadre de la politique générale menée par le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la recherche sur le développement de l'enseignement de l'arabe et le soutien de la recherche sur le monde arabe. Il est destiné à assurer :

- d'une part une formation linguistique pour les étudiants qui se destinent à l'enseignement de la langue arabe ;
- d'autre part une formation linguistique pour les étudiants dont le projet de recherche porte sur le monde arabe.

L'accueil étudiants qui se destinent à l'enseignement de la langue arabe sera effectué par trois centres français à l'étranger : le Département d'Enseignement de l'Arabe Contemporain du Caire (DEAC), le Bureau Pédagogique d'Arabe (BPA) de Tunis et l'Institut Français d'Études Arabes de Damas (IFEAD).

Les étudiants chercheurs seront accueillis par un des centres suivants : l'Institut Français d'Études Arabes de Damas (IFEAD), l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC) à Tunis ou le Centre d'Études et de Documentation Economiques, Juridiques et Sociales (CEDEJ) au Caire.

Informations : <http://www.education.gouv.fr:int:barabes.htm>

Dates limites d'inscription : **17 juin 2002**

Sélection des dossiers : **4 juillet 2002**

DEA "Migrations et relations interethniques"

Ce DEA associe les universités Paris 7 Denis Diderot, de Nice-Sophia Antipolis et de Poitiers. Il est appuyé sur trois équipes d'accueil (l'URMIS à Paris 7, le SOLIIS-URMIS à l'UNSA et MIGRINTER à la MSHS de Poitiers).

Informations :

<http://www.mshs.univ-poitiers.fr/migrinter/dea.htm>

Un appel à candidature est lancé.

Dates limites de dépôt des dossiers :

Inscription en juin jusqu'à 5 juillet 2002 avec maîtrise

Inscription en septembre : 1er octobre 2002 avec maîtrise.

Renseignements :

- Université de Poitiers. Responsable : Patrick Gonin
 Département de géographie, 97, avenue du Recteur Pineau
 86022 Poitiers Cedex

Tél : 05 49 45 32 92 - Fax: 05 49 45 45 82

E-mail: dpt.geo.sha@univ-poitiers.fr

- Université Paris 7 Denis Diderot. Responsable :
 Catherine Quiminal

URMIS Tour centrale - salle 608 - Case postale 7027 -
 2 place Jussieu 75251 Paris Cedex 05

Tél : 01 44 27 56 66 - Fax: 01 44 27 78 87

- Université Nice Sophia Antipolis.

Responsable : Jocelyne Streiff-Fénart

SOLIIS URMIS - Pôle universitaire de St Jean
 d'Angely - 24 rue des diables bleus 06357 Nice Cedex 4

Tél : 04 92 00 11 76

Fax : 04 92 00 13 92

Présentation de L'UFR Maroc et Monde Arabo-Musulman (1500-1900)

Abderrahmane EL MOUDDEN

Directeur de l'UFR, Département d'Histoire, Faculté des Lettres, Université Mohamed V - Agdal, Rabat, Maroc
Fax : +212.37.77.20.68- E-mail : elmoudden1@yahoo.fr

Le projet de l'UFR « Maroc et Monde arabo-musulman 1500-1900 » (MMAM), soumis à l'accréditation en 1997, partait de deux constatations simples :

1. Sur le plan des thèmes de la recherche-formation dans les départements d'histoire au Maroc (au nombre de quatorze), il y avait un sur-centrage sur le Maroc avec un intérêt limité pour l'Europe ou l'Amérique. Une grosse lacune se révélait de manière évidente au niveau du Monde arabo-islamique : le reste du Maghreb, Machrek, Afrique au sud du Sahara, et puis le vaste monde turco-iranien, sans parler de l'Inde et au delà ; alors que de plus en plus ces régions retenaient l'attention universelle.

2. Sur le plan de la méthode, cette recherche-formation péchait par manque d'ambition comparatiste et finissait par se confiner dans des vues trop provinciales.

Le projet présenté entendait ouvrir des fenêtres sur ces deux perspectives, faisant profit d'un début de multiplication des chercheurs nationaux dans ces domaines (au nombre de trois au départ). Ayant acquis l'accréditation, le projet a trouvé concrétisation dans une équipe de chercheurs-enseignants au nombre de neuf entre historiens, une historienne de l'art et linguistes (Anglais, Turc, Persan). Des douze étudiants sélectionnés pour la promotion 1998-2000, neuf ont pu mener à terme leurs études pour l'obtention du Diplôme d'Études Supérieures Approfondies (DESA). La deuxième promotion 2000-2002 fonctionne avec des chiffres similaires. Au total et si l'on prend en compte les étudiants qui ont transformé leur sujet de Doctorat Nouveau régime, avec l'introduction de celui-ci en 1997, notre UFR compte aujourd'hui un peu moins d'une vingtaine d'étudiants doctorants ayant déjà engagé un travail de recherche sur un sujet de thèse précis. En voici la liste non exhaustive (les autres n'étant pas disponibles au moment de la rédaction de cette note).

- **Nezha OKKELI** : *La caravane des pèlerins marocains, son importance commerciale, culturelle et politique, du XVI^e au XIX^e siècle.*

- **Mohammed ELKHEDDARI** : *Rôle des zawiya-s dans les relations entre le Maroc et L'Algérie ottomane: le cas de la Darqawiya, 1786-1830.*

- **Abdelkader AIT ELGHAZI** : *'Ulama, pouvoir et société au Maroc à l'époque sa'adienne.*

- **Saïda KHARAZA** : *Ambassadeurs musulmans en Europe aux XVIII^e.-XIX^e., la problématique de la modernisation entre Marocains, Ottomans et Persans.*

- **Nabïla EFFINA** : *Savants maghrébins en Égypte du XVI^e au XIX^e.*

- **Fatiba JORAICHE** : *La famille savante des Manali dans ses dimensions marocaine et orientale.*

- **Fatiha MASSAOUDI** : *Images de l'Orient et de l'Occident dans les récits de voyage marocains : identité et modernité.*

- **Fatima HAMAMA** : *Institution religieuse et pouvoir politique en Iran, de la Révolution du Tabac (1890) à la Révolution Islamique (1979).*

- **Laila MOUBARIK** : *Tribus et État en Perse, des Saffavides aux Qajars.*

- **Naima HREHACHE** : *Juifs du Maroc et de l'Empire ottoman au XIX^e.*

Vu l'esprit d'équipe qui s'est développé entre étudiants et professeurs et l'échange profitable entre étudiants (cf. l'école doctorale réunie à Marrakech les 8-11 novembre 2001, et où les doctorants présents ont fait des exposés sur leurs sujets de thèse), nous avons décidé de présenter un nouveau projet à l'accréditation pour les années 2002-2006 sous le titre de « Méditerranée-monde musulman 1500-2000 », nettement plus élargi au nord de la Méditerranée et actualisé. L'équipe aussi est plus étoffée et compte un géographe, un politologue, un historien et un linguiste (de langue française) en plus des membres de l'équipe. Les centres d'intérêt de la formation-recherche se sont aussi étendus et la composante socio-culturelle retient une attention accrue et complète les composantes relationnelles ou institutionnelles, centrales dans l'ancien projet qui s'achève en septembre 2002.

Présentation du laboratoire d'études et de recherches historiques (LERHI)

Créé en juillet 1993, le LERHI est un centre de recherches historiques qui relève de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université de Nouakchott et qui regroupe des enseignants chercheurs, spécialistes dans des domaines aussi variés que l'histoire, l'archéologie, le patrimoine, la civilisation, la sociologie et les sciences de l'éducation. Ce laboratoire se donne plusieurs objectifs, parmi lesquels :

1. Contribuer à la **préservation du patrimoine historique et archéologique mauritanien** à travers :

- la collecte et la sauvegarde de ce patrimoine, tant écrit qu'oral (rapports, correspondances, chroniques, *fatawas*, *nawazils*...);

- l'acquisition (sur microfilms) de documents relatifs à l'histoire de la Mauritanie et conservés à l'étranger (Archives Nationales de France, du Sénégal, du Maroc et du Mali). Parmi ces documents figurent :

- les correspondances échangées entre des personnalités mauritaniennes (émirs, chefs de tribus, ulémas, personnalités religieuses) ;

- les traités conclus entre certains émirs et chefs mauritaniens et les représentants de l'administration française au Sénégal ;

- les récits des voyageurs et explorateurs européens, ainsi que les rapports des gouverneurs, administrateurs et officiers français intéressés par la Mauritanie ou y ayant séjourné ;

- les documents d'échanges commerciaux entre les Mauritaniens et Européens.

2. **Etablir et éditer les nombreux manuscrits** (chroniques, récits de voyages, *fatawas*, *nawazils*, correspondances, rapports, poèmes, etc.) qui constituent autant de sources susceptibles d'alimenter études, mémoires et thèses des chercheurs mauritaniens et étrangers.

3. Créer une **banque de données de références sur l'histoire de la Mauritanie** au cours des diverses périodes ; et constituer un pôle documentaire comprenant :

- les mémoires relatifs à l'histoire de la Mauritanie soutenus à l'intérieur du pays ou à l'extérieur ;

- les thèses qui traitent de l'histoire de la Mauritanie ;

- les études et ouvrages publiés sur la Mauritanie ;

- les sources et documents d'archives à recueillir à l'intérieur et à l'extérieur de la Mauritanie ;

4. Publier régulièrement la **revue *Masadir*, Cahier des sources de l'histoire de la Mauritanie (1995)** pour rendre ce patrimoine historique accessible au public, aux étudiants et aux chercheurs.

5. Instaurer une **coopération soutenue avec les centres et institutions mauritaniennes et étrangères**, en vue d'enrichir les expériences et d'échanger publications et savoir-faire.

Cette coopération institutionnelle a pris forme avec l'Université de Provence (Aix-Marseille), dans le cadre d'un programme d'action Campus-1 (1995-1998) comprenant l'élaboration du premier numéro de la revue et celle d'un ouvrage collectif intitulé ***Histoire de la Mauritanie : essais et synthèses***, outre des missions de recherche en France, au profit de chercheurs mauritaniens.

En collaboration avec le Département d'Histoire de l'Université de Nouakchott et le CRIAA (Centre Régional Inter-Africain d'Archéologie), deux colloques interna-

tionaux se sont tenus, en avril 1996, sur **le Mouvement Almoravide** (Cf. les actes in *Masadir*, n°2, 1999) ; et, en avril 2000, sur **la Mauritanie de 1899 à 1999 : cent ans d'histoire**.

Avec le Département d'Histoire de l'Université de Nouakchott, le LERHI a organisé, les 6 et 7 février 2002, un colloque scientifique sur **La Vallée du Fleuve Sénégal : zone d'échanges et creuset civilisationnel**.

Dans le cadre d'un programme triennal (octobre 2000-septembre 2003), le laboratoire élabore le premier tome d'un **Dictionnaire biographique sur la Mauritanie** (4 volumes à paraître) ; mène un inventaire des principaux documents mauritaniens (documents d'archives, rapports, chroniques, *fatawas*, *nawazils*, etc.) et initie la collecte et l'étude des sources orales et sonores. A moyen terme, le LERHI envisage également de développer son centre de documentation et d'information et d'enrichir sa banque de données sur les sources et références locales et étrangères de l'histoire de la Mauritanie.

Institutions Mauritaniennes

- Projet de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine Culturel ;
- Institut Mauritanien de Recherches Scientifiques (IMRS) ;
- Direction des Archives Nationales ;
- Commission Nationale pour l'Education, la Culture et la Science ;
- Fondation Nationale pour la Sauvegarde des Villes Anciennes ;
- CRIAA (Centre Régional Inter-Africain d'Archéologie).

Institutions étrangères

- Laboratoire des Etudes Historiques et Philosophiques de l'Université Mantouri - Constantine (Algérie) ;
- Laboratoire "Société en Développement dans l'Espace et dans le Temps" (SEDET), Université de Paris 7 - Denis Diderot - CNRS ;
- Centre des Archives d'Outre-Mer - Aix-en-Provence ;
- Centre d'Etudes Africaines - Leiden ;
- Centre d'Etudes Occidentales - Le Caire ;
- Centre Universitaire de Recherche et Documentation Historique et Archéologique - Bangui ;
- Institut des Etudes Africaines (IEA), Université Mohamed V - Rabat ;
- Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC) Tunis ;
- Institut de Recherche et d'Etudes sur le Monde Arabe et Musulman (IREMAM) d'Aix-en-Provence ;
- Institut des Etudes Africaines (IEA), MMSH-Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, Université de Provence - Aix-Marseille ;
- Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN) - Dakar ;
- Institut du Monde Arabe - Paris ;
- Département d'Histoire, Université Mantouri - Constantine ;
- Département d'Histoire, Université d'Alger ;
- Département d'Histoire, Université Mohamed V - Rabat ;
- Département d'Histoire, Université Moulay Ismail - Mekhès ;
- Département d'Histoire, Université de Tunis 1 ;
- Département d'Histoire, Université du Centre - FLSH Sousse ;
- Département d'Histoire, Université du Sud - FLSH Sfax.



E-mail : mail@irmcmaghreb.org

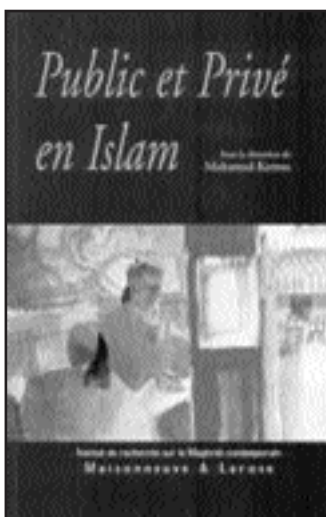
<http://www.irmcmaghreb.org>

Activités de l'IRMC

- ▶ 17 mai 2002 Paris
Réunion du conseil scientifique de l'IRMC
- ▶ 23-24 mai 2002 Tunis
4^{èmes} Journées scientifiques du séminaire de l'IRMC
Territoires, populations et pouvoirs : la construction politique des territoires
État nation et construction de la science
Interventions : **Daho DJERBAL**, historien, Université d'Alger **Jean-Pierre PETER**, directeur d'études, EHESS
Coordination : **Odile MOREAU**

Les publications de l'IRMC

- ▶ **Public privé en Islam. Le statut du religieux dans les sociétés contemporaines du Maghreb et du Moyen-Orient.**



Coordination : Mohamed KERROU (Université de Tunis I, IRMC).

Actes du séminaire international organisé par l'IRMC, en collaboration avec le CJB-Rabat, le CEDEJ du Caire, le Laboratoire URBAMA-Tours et la Fondation Abdulaziz Al-Saoud, à Casablanca les 6-8 octobre 1999. L'ouvrage collectif est issu du programme de l'IRMC *Sécularisation, islam et mutations culturelles au Maghreb et au Machreq.*

Il a bénéficié du soutien du Ministère de la Recherche (Paris) et de l'Université de Tours (URBAMA).
Tunis, IRMC, juin 2002, 343 p.

- ▶ **Médias et technologies de communication au Maghreb et en Méditerranée : mondialisation, redéploiements et "arts de faire".**

Responsables scientifiques : Jean-Philippe BRAS ; Larbi CHOUIKHA
Actes du séminaire organisé à l'IRMC de Tunis, les 6

et 7 octobre 2000, selon les axes de recherche :

- La diffusion des nouvelles technologies de communication au Maghreb ;
 - Les nouveaux modes de gestion étatique de l'espace public médiatique ;
 - Le nouveau paysage de la communication et l'évolution des médias nationaux ;
 - Migrations et images de soi ;
 - Usages et "styles de l'usage" des médias.
- Tunis, IRMC, juin 2002, 158 p.

▶ L'Étranger

Textes de François JULIEN-LAFFERRIERE ("L'étranger, une catégorie juridique discriminante"), Lamia MISSAOUI ("Les fluidités de l'ethnicité ou les compétences de l'étranger de l'intérieur"), Henriette ASSEO ("La construction de l'ennemi de l'intérieur en Europe aux XIX^e et XX^e siècles") ; actes des Journées d'études organisées par l'IRMC, les 16 et 17 février 2001, dans le cadre de son séminaire annuel Identités et territoires : les catégorisations du social. Tunis, IRMC, juin 2002, 118 p.

A paraître en septembre 2002 :

- ▶ **La Mondialisation et la société rurale en Méditerranée. Etat, société civile et stratégies des acteurs.**

Sous la direction de Mohammed ELLOUMI, dans le cadre du programme MOST-UNESCO/IRMC/INRAT, aux éditions Karthala-IRMC, Tunis, septembre 2002, 525 p.



E-mail : cjb@iam.net.ma

<http://www.ambafrance-ma.org/ceshs>

Activités du CJB

- ▶ **11 avril 2002 Rabat**
Séminaires "Villes et sciences sociales"
Conférence de **Alain DURAND LASSERVE**, maître de conférences à l'Université de Paris VII, géographe.
"La contrainte foncière dans les projets d'aménagement et de restructuration des quartiers irréguliers : problèmes posés et réponses".
- ▶ **16 avril 2002 Rabat**
Séminaires "Ecriture de l'histoire"
Conférence de **Mohammed HARBI**, Chercheur-Institut Maghreb Europe - Université Paris VIII.
"Mémoire d'acteur"

- **6 mai 2002 Rabat**
Conférence de **Monique CHEMILLIER GENDREAU**, Professeur de droit à l'université Paris VII.
"L'inadaptation du droit international à la société mondiale contemporaine : les raisons d'une crise"
- **7 mai 2002 Rabat**
Séminaires "Ecriture de l'histoire"
Conférence de **Benjamin STORA**, Professeur - Institut Maghreb Europe - INALCO - Paris.
"Histoire et mémoire"
- **9 mai 2002 Rabat**
Séminaires "Villes et sciences sociales"
Conférence de **Naima LAHBIL TAGEMOUATI**, professeur d'économie - Université de Fès.
"Lutte contre l'habitat insalubre et participation des populations", (I.N.A.U. : Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme - Av. Allal Al Fassi - Madinat Al Irfane - Rabat)
- **20-22 mai 2002 Rabat**
Fabrication urbaine, gouvernance urbaine
Journées d'études
Responsable du programme Fabrication urbaine : **Nadir BOUMAZA**, Professeur des universités, Directeur du CJB Rabat
- **22 mai 2002 Rabat**
Séminaires "L'entreprise marocaine comme enjeu de réforme"
Conférence de **Mounir Zouiten**, professeur à l'Institut Mohammed V- Souissi "Entreprises, compétences et territoires"
- **23 mai 2002 Rabat**
Séminaires "Villes et sciences sociales"
Conférence de **François ASCHER**, professeur à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Ile de France, géographe et urbaniste.
"La troisième révolution urbaine moderne"
(I.N.A.U. : Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme - Av. Allal Al Fassi - Madinat Al Irfane - Rabat)
- **4 juin 2002 Rabat**
Conférence de **Jamila BINOUS**, historienne sur "Les belles maisons de la médina de Tunis"
- **6 juin 2002 Rabat**
Séminaires "Villes et sciences sociales"
Conférence de **Emile LEBRIS**, géographe, directeur de recherche à l'IRD, expert international.
"Ville et politique : les effets des modèles exportés de décentralisation sur la gestion des villes du Sud"
- **7-8 juin 2002 Rabat**
Séminaires pluriannuel "Islams et islamités, au tour de l'islam: mode d'appropriation, regards et quêtes identitaires"
- **11 juin 2002 Rabat**
Séminaires "Ecriture de l'histoire du Maghreb"
Conférence de **Abdeslam SEBTI**, Professeur - Université Mohamed V - Rabat
"La géohistoire, un domaine de recherche au Maroc"
- **19 juin 2002 Rabat**
Séminaires "L'entreprise marocaine comme enjeu de réforme"
Conférence de **Abdelmajid IRAQUI**, Président de l'A.C.O.R.H.E.F.
"La réforme de l'entreprise publique"
- **21 juin 2002 Rabat**
Séminaires "L'entreprise marocaine comme enjeu de réforme"
Conférence de **Abdelmajid IRAQUI**, Président de l'A.C.O.R.H.E.F.
"La réforme de l'entreprise publique"
- **17-30 juin 2002 Rabat**
Exposition sur l'architecture des maisons traditionnelles de la médina de Tunis
"Maisons de la médina de Tunis"

Les publications du CJB



► **La Lettre du CJB, spécial, n° 2-3, avril 2002, vient de paraître.**

Ce nouveau numéro fournit toute l'information relative aux activités du Centre Jacques Berque, en complément de *Correspondances*, édité par l'IRMC, en collaboration avec le CJB. L'enjeu est double : l'information scientifique et les publications.

Au sommaire :

Présentation des programmes de recherche du CJB : *Penser et lire le Maghreb* (*Penser les sciences sociales. Le droit, catégorie en usage. Économie et réforme en perspective.*).
Insertion : mode d'emploi (Programme de recherche sur l'insertion et les savoirs au Maroc, PRISM).
Villes et espace (*Fabrication urbaine au Maghreb. Gouvernance urbaine.* Recherche contractuelle avec le *Programme de recherche Urbaine pour le Développement*).
Présentation des thèses accueillies au CJB...

ANNONCES

■ 2 mai 2002 Marseille

À propos de l'ouvrage de Raphaëlle Branche, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie*, Gallimard, Paris, 474 pp. Raphaëlle Branche (IHTP, Paris)

Dans le cadre du séminaire : *Réflexions autour du fait colonial Histoire et anthropologie des colonisations (XIX^e-XX^e siècles)* organisé par l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS, Marseille) et la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH, Aix-en-Provence) dans le cadre des enseignements de la formation doctorale de sciences sociales de l'EHESS-Marseille

Contact : Isabelle Merle
Tél : 04.91.10.62.17 -
E-mail : i.merle@newsup.univ-mrs.fr
Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH)
5, rue du Château de l'horloge, 13009 Aix-en-Provence
14h-16h30, Salle 101

■ 4 mai 2002 Paris

La philosophie est-elle occidentale ?

Conférence de Anne Cheng, Roger-Pol Droit, François Chenet, Jean-Cassien Billier
17 rue de la Sorbonne (Ve)
de 14 h à 17 h Amphithéâtre

Contacts : patrick.savidan@paris4.sorbonne.fr
phtavoillot@noos.fr

■ 4-6 mai 2002 Alger

Lumières sur la ville

Colloque international organisé par l'École Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme.

■ 6-10 mai 2002 Zaghwan

Premier congrès Hispano-maghrébin. Organisé par la Fondation Temimi
4 axes seront privilégiés : social ; culturel et scientifique ; politique ; économique.
E-mail : temimi.fond@gnet.tn

■ 7 mai 2002 Rabat

La Stratégie de la Chaire

Journée d'étude et d'information organisé par la Faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université Mohamed V - Souissi
rue Abdellah Erragrugui - Madinat Al Irfane - Rabat Agdal

■ 8 mai 2002 Tunis

Recherches communautaires en Tunisie

Conférence de Habib Kazdaghli suivie d'un débat dans le cadre du séminaire annuel Recherches sur le Patrimoine du CERES et du Laboratoire régions et sources patrimoniales en Tunisie (Université de la Manouba).

À 16h00 au CERES - 3, place Ali Zouaoui

■ 8-11 mai 2002 Alger

Les Médias en Méditerranée, Vecteurs de dialogue et de paix : Former - Informer - Échanger

IX^e Conférence annuelle de l'Audiovisuel Méditerranéen organisée par la Conférence Permanente de l'Audiovisuel Méditerranéen (Co.Pe.A.).
Co.Pe.A. - Secrétariat Général : c/o RAI Radiotelevisione Italiana
Via Sambuca Pistoiese, 53 - 00138 Roma
Tél : 39.0.68.81.53.21 -
Fax : 39.0.68.81.53.26
<http://www.copeam.org>

■ 12 mai 2002 Alger

Pierre Bourdieu : sa vie et son oeuvre scientifique

Séminaire organisé par le département de sociologie de l'Université d'Alger de 9h00 à 12h00

Contact : Dr. Ahmed Houiti
Tel-Fax : +213.21.94.10.85

■ 13 mai 2002 Oran

Laredj Wacini et la passion de l'écriture

Journée d'étude organisée par l'équipe de recherche de Mohamed Daoud, chercheur associé au CRASC.
CRASC - Cité Bahi Amar, bloc A n° 1 - Es-Senia Oran
<http://www.crasc.org>

■ 15 mai 2002 Tunis

Entre économie et histoire : quels rapports ?

Conférence de Mahjoub

Azzam dans le cadre du séminaire Sources et méthodes en Sciences Humaines et sociales du CERES.
À 16h00 au CERES - 3, place Ali Zouaoui

■ 15 mai 2002 Tunis

Rimbaud et Jugurtha

Conférence de Hédi Abdel-Jaouad organisée par le CEMAT.

À 15h00 au siège du CEMAT - Impasse Menabrea, 19 bis rue d'Angleterre - Tunis
Tél : +216.71.326.219 -
Fax : +216.71.328.378
E-mail : ceamat@planet.tn

■ 16 mai 2002 Paris

Palestine : du processus de paix au processus de guerre

Séminaire de recherche organisé par le CERI de 10h à 12h

CERI - 56, rue Jacob - 75006 Paris
Tél : 01.58.71.70.07 -
Fax : 01.58.71.70.91
<http://www.ceri-sciences-po.org>

■ 20-21 mai 2002 Tunis

1er Colloque International sur les Multimédias, l'Archivage légal, *la Dématérialisation de documents et la Signature électronique (CIMADS)*

Organisé par l'Association Tunisienne de l'Internet et du Multimédia (@tim) et l'Agence nationale de la Certification Electronique (ANCE), Salle des conférences du Parc technologique El Ghazala - Route de Raoued
info@atim.org.tn

■ 22 mai 2002 Tunis

Histoire et mémoire : recherches sur les communautés en Tunisie

Conférence de Habib Kazdaghli dans le cadre du Séminaire annuel (2002) Recherches sur le patrimoine du CERES. À 16h00 au CERES - 3, place Ali Zouaoui, Tunis
E-mail : webmaster@ceres.rnrt.tn

■ 22-26 mai 2002 Istanbul

*(i) Le rôle des élites arabes et turques dans la modernisation politique**(ii) Les relations turco-**arabes : présent et avenir*

3e Congrès international du dialogue arabo-turc organisé par la Fondation Temimi
E-mail : temimi.fond@gnet.tn

■ 23 mai 2002 Paris

Un milliard d'Indiens

Séminaire de valorisation de la recherche organisé par l'Institut National d'Études Démographiques (INED) Inscriptions, renseignements : Céline Perrel
Tél : 01.56.06.20.62 -
E-mail : perrel@ined.fr -
<http://www.valorisation.ined.fr>

INED - Délégation à la valorisation de la recherche - bureau 610 - 133, Bd Davout - 75020 Paris

■ 23 mai 2002 Paris

*Mesures du désert : l'Arabie de Charles M. Doughty**Autour d'une édition de la traduction française des**Travels in Arabia Deserta*

Conférences dans le cadre des journées de l'IISMM IISMM, 96, Bd Raspail - 75006 Paris
Tél : 01.53.63.02.40 -
Fax : 01.53.63.02.49
E-mail : IISMM@ehess.fr -
www.ehess.fr/centres/institut

■ 27-28 mai 2002 Séville

Le dialogue entre les cultures

Une rencontre internationale organisée par la Fundación Tres Culturas del Mediterraneo

Pabellón Hassan II - Charles Darwin, s/n - Isla de La Cartuja - E - 41092 - Sevilla
Tél : +34 954 08 80 30 -
Fax : +34 954 08 15 06
E-mail : info@tresculturas.org

■ 29 mai 2002

Aix-en-Provence

La formation, un enjeu de pouvoir des élites locales

Journée d'études dans le cadre du programme Les élites en Europe méridionale. Elites, entreprises et action sociale (XIX^e-XX^e siècles) de l'UMR 6570, Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale-Méditerranéenne des Sciences de l'Homme

MMSH, Salle 101
5, rue du Château de
l'Horloge - BP 647 - 13094 -
Aix-en-Provence Cedex 2
Tél : +33.(0)4.42.52.42.40 -
Fax : +33.(0)4.42.52.43.74
E-mail : telemme@mmsch.
univ-aix.fr
<http://www.mmsch.univ-aix.fr/telemme>

■ 29-31 mai 2002

Aix-en-Provence

Conférence Bazaar economy
in the euromediterranean
metropolises, organisée par
le Laboratoire Méditerranéen
de Sociologie de la Maison
Méditerranéenne des
Sciences de l'Homme
(MMSH).

Contact : Laboratoire
Méditerranéen de Sociologie,
MMSH, 5, rue de l'Horloge,
BP 647, 13094 Aix-en-
Provence Cedex 2
Tél : Michel Peraldi
(coordinateur)
33 (0)4 42 52 41 34,
Véronique Manry
(secrétariat scientifique)
33 (0)4 91 90 40 98
Fax : 33 (0)4 42 52 43 70
E-mail : ecobaz@aol.com

■ 30 mai 2002

Aix-en-Provence

Les héroïnes mythiques et leurs représentations de l'Antiquité au XVII^e siècle

Journée d'études du groupe
de Recherches Femmes -
Méditerranée de l'UMR
6570, Temps, Espaces,
Langages, Europe
Méditerranéenne de la Maison
Méditerranéenne des
Sciences de l'Homme
MMSH, Salle 1
5, rue du Château de
l'Horloge - BP 647 - 13094 -
Aix-en-Provence Cedex 2
Tél : +33.(0)4.42.52.42.40 -
Fax : +33.(0)4.42.52.43.74
E-mail : telemme@
mmsch.univ-aix.fr
<http://www.mmsch.univ-aix.fr/telemme>

■ 30-31 mai - 1er juin 2002 Tunis

*Sciences humaines et socia-
les et nouvelles technologies*
Colloque organisé par le
Centre d'Études et de
Recherches Economiques et
Sociales (CERES)

et l'association Recherches
Linguistiques
Méditerranéennes (RLM)
Contact : Hassen El Annabi,
CERES, 23, rue d'Espagne,
1000-Tunis.
Tél./Fax : 00 216 71 343.237
E-mail : annabi.2001@
voila.fr

■ 31 mai-1er juin 2002

Rome

Commanditaires, cartogra- phes et procédés de cons- truction des plans anciens (XVI^e-XIX^e siècle)

Deuxième séminaire du
programme de recherche sur
Cartographie et représenta-
tion des villes, lancé en 2001
par l'École Française de
Rome et le Centro per lo
studio di Roma (CROMA)
avec le soutien du ministère
de la Recherche.

Contacts :
Brigitte Marin, Ecole
Française de Rome :
dirmod@ecole-francaise.it
Carlo Travaglini, CROMA :
c.travaglini@uniroma3.it

■ 1^{er} juin 2002 Oran

Identité nationale et tradi- tions littéraires

Journée d'étude organisée
par l'équipe de recherche
de Fethi Hassaine, chercheur
associé au CRASC, à 9h00.
CRASC - Cité Bahi Amar,
bloc A n° 1 - Es-Senia Oran
<http://www.crasc.org>

■ 3 juin 2002 Paris

L'État face à la mondialisa- tion

Un séminaire de recherche
organisé par le Centre
d'Études et de Recherches
Internationales (CERI)
CERI - 56, rue Jacob -
75006 Paris
Tél. : 01 58 71 70 07 -
Fax : 01 58 71 70 91
Internet (programme à télé-
charger) :
<http://www.ceri-sciences-po.org>

■ 4-5 juin 2002 Oran

1. Jeunesse et engagement politique

2. Mouvements sociaux et contestations

Conférences animées par
Laetitia Buaille
CRASC - Cité Bahi Amar,
bloc A n° 1 - Es-Senia Oran

<http://www.crasc.org>

■ 7 juin 2002

Aix-en-Provence

Enjeux de la patrimonialisa- tion dans les politiques urbaines

Rencontre internationale
organisée par la Maison
Méditerranéenne des
Sciences de
l'Homme.(MMSH), 5, rue du
Château de l'Horloge -
BP 647 - 13094 -
Aix-en-Provence Cedex 2
Tél : +33.(0)4.42.52.42.40 -
Fax : +33.(0)4.42.52.43.74
E-mail : telemme
@mmsch.univ-aix.fr
<http://www.mmsch.univ-aix.fr/telemme>

■ 10 juin 2002 Paris

Le Wahhabisme

Une journée d'études organi-
sée par le Centre d'Études
Interdisciplinaire des Faits
Religieux (CEIFR) et la
maison des Sciences de
l'Homme (MSH)
MSH - Salle 214 - 54 boule-
vard Raspail - 75006 Paris
Renseignements :
<http://www.afemam.info.fr>

■ 11 juin 2002 Oran

Anthropologie de la Méditerranée

Présentation de l'ouvrage
par son auteur, Dionigi
Albera
CRASC - Cité Bahi Amar,
bloc A n° 1 - Es-Senia Oran
<http://www.crasc.org>

■ 11 juin 2002 Oran

Les formes de mobilité dans les milieux montagneux en Méditerranée

Conférence de Dionigi
Albera organisée par le
Centre de Recherche en
Anthropologie Sociale
et Culturelle
CRASC - Cité Bahi Amar,
bloc A n° 1 - Es-Senia Oran
<http://www.crasc.org>

■ 11 juin 2002 Paris

La mondialisation menace- t-elle l'État ? Hypothèses sur l'État fractal

Séminaire de recherche orga-
nisé par le Centre d'Études et
de recherches Internationales
(CERI) autour d'un texte
non publié de Zaki Laïdi.
CERI - 56, rue Jacob -
75006 Paris

Tél : 01 58 71 70 07 -

Fax : 01 58 71 70 91

Internet (programme à télé-
charger) : <http://www.ceri-sciences-po.org>

■ 12 juin 2002 Tunis

Atelier de jeunes chercheurs
en Archéologie, animé par
Néji Jalloul dans le cadre du
séminaire annuel Recherches
sur le Patrimoine du CERES
et du Laboratoire régions et
sources patrimoniales en
Tunisie (Université de la
Manouba).
À 16h00, Centre d'Étude et
de Recherche Economique et
Sociales (C.E.R.E.S.) -
Siège annexe -
3, place Ali Zouaoui, Tunis.
Tél : (216 1) 322 994 -
Fax: (216 1) 343 237

■ 13 juin 2002 Paris

Archives "secrètes", secrets d'archives ?

Le travail de l'historien et de l'archiviste sur les archi- ves sensibles

Journée d'études organisée
par Sébastien Laurent avec la
collaboration de Vincent
Duclert, Centre d'histoire de
l'Europe du vingtième siècle,
Institut d'Études Politiques
de Paris
Salle de conférence,
Hôtel d'York, 56 rue Jacob,
75006 Paris
Renseignements &
inscription :
Tél : 01 44 39 39 80 -
Fax : 01 42 22 59 62
E-mail : carole.gautier@
chevs.sciences-po.fr

■ 13-15 juin 2002

Aix-en-Provence

Le rôle des fondations pieuses dans l'Algérois (XVII^{ème}-XIX^{ème} siècle) : facteurs socio-économique, culturel et spirituel.

Colloque international
organisé par l'IREMAM-
MMSH d'Aix en Provence
en collaboration avec
l'Université d'Alger.
Organisateur :
Monsieur Randi Deguilhem
(CNRS, IREMAM/MMSH).
MMSH - salle Georges
Duby - 5, rue du Château
de l'Horloge - BP 647 -
13094 - Aix-en-Provence
Cedex 2
Tél : +33. (0) 4.42.52.42.40 -

Fax : +33. (0) 4.42.52.43.74
E-mail : telemme@mmsh.univ-aix.fr
http://www.mmsh.univ-aix.fr/telemme

■ **13 juin 2002 Paris**
Autour de l'exil

Dans le cadre des Journées de l'IISMM, Journée d'étude du CIEF, présentation de l'œuvre de Saadi Youssef : "Loin du premier ciel" et du numéro de la revue Nu(e) sur Mahmoud Darwich.

Coordination : Guy Dugas (CIEF, Paris IV-Montpellier III) et Gilles Ladkany (IISMM-ENS)

Université Paris-Sorbonne - Salle des Actes - Paris IV - Place de la Sorbonne - 75 005 Paris.

Institut d'étude de l'Islam et des Sociétés du Monde Musulman (IISMM) - 96, boulevard Raspail - 75006 Paris.

Tél : 01 53 63 02 40 - Fax : 01 53 63 02 49
E-mail : IISMM@ehess.fr
Internet : www.ehess.fr/centres/institut/

■ **14 juin 2002 Paris**
Exposer l'art contemporain du monde arabe et de Turquie, ici et là bas

Les Journées de l'IISMM. Coordination : Silvia Naef (Université de Genève) et Jocelyne Dakhli (EHES)

Droit d'inscription : 2 Euros. Institut d'étude de l'Islam et des Sociétés du Monde Musulman (IISMM) - Salle de cours, rez-de-chaussée - 96, boulevard Raspail - 75006 Paris.

Tél : 01 53 63 02 40 - Fax : 01 53 63 02 49
E-mail : IISMM@ehess.fr
Internet : www.ehess.fr/centres/institut/

■ **18 juin 2002 Paris**
Le débat autour d'une identité paradoxale : les citoyens palestiniens d'Israël

Séminaire de recherche organisé par Tamir Sorek Centre d'Études et de Recherche Internationale (CERI)

56, rue Jacob, Paris
Contact : michel@ceri-scienc-

ces-po.org

■ **18 juin 2002 Paris**
Réformisme et condition féminine dans le monde arabe

Un exposé de Alain Roussillon, Directeur de Recherches CNRS, dans le cadre de l'atelier "Aires culturelles à la marge, sciences sociales à la marge".

Salle de réunion de l'IISMM - 1er étage - EHES - IISMM - 96, boulevard Raspail - 75006 Paris
Tél : 01 53 63 02 40 - Fax : 01 53 63 02 49
E-mail : IISMM@ehess.fr

■ **19 juin 2002 Tunis**
État des lieux de l'histoire culturelle

Dans le cadre du séminaire "Sources et Méthodes en Sciences Humaines et Sociales" organisé par le C.E.R.E.S. : conférence de Madame Kéchir-Bendana Kmar, Chercheur à l'Institut Supérieur d'Histoire du Mouvement National.

À 16h 00, Centre d'Étude et de Recherche Economique et Sociales (C.E.R.E.S.) - Siège annexe - 3, place Ali Zouaoui, Tunis.
Tél : (216 1) 322 994 - Fax : (216 1) 343 237

■ **24-26 juin 2002 Zaghouan**
Auto-censure et censure sociale au Maghreb et ailleurs

Ile congrès international organisé par la Fondation Temimi. Propositions à envoyer avant la fin mai 2002.
E-mail : temimi.fond@gnet.tn

■ **25-27 juin 2002 Meknès**
Tourisme et développement durable au Maroc

Séminaire organisé par l'École Nationale d'Agriculture, l'École Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Clermont-Ferrand, la Région de Meknès et le Ministère du Tourisme. La problématique étudiée sera le tourisme rural comme vecteur de développement durable ainsi que des professionnels et ONG en relation avec le secteur.

Informations : Zoubir Chattou, ENA, BP S/40 Meknes, Maroc
Tél : 212.(0)55.30.02.40/41 - Fax : 212.(0)55.30.02.38
E-mail : chattou43@hotmail.com

■ **27-28 juin 2002 Bordeaux**
Développements récents en économie internationale

XII^e Colloque du GDR Economie et Finances Internationales (GDR 877 - CNRS) Mme Marlene Loumagne - CATT - Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion - Campus universitaire, BP. 1633, F-64016 Pau Cedex
Fax : 33.(0)5.59.80.75.07
E-mail : marlene.loumagne@univ-pau.fr

■ **27-28 juin 2002 Paris**
Notables et pouvoirs notabiliaires

Une journée d'études organisée par le Centre d'Études et de Recherche Internationale (CERI) 56, rue Jacob, Paris
Contact : michel@ceri-sciences-po.org

APPELS
À CONTRIBUTION

■ **2001-2003 Amman**
Migrations au Moyen-Orient arabe : politiques migratoires, filières et communautés dans le contexte de la mondialisation

Organisé par le Centre d'Études et de Recherches sur le Moyen-Orient Contemporain (CERMOC).
Contact : Dr Géraldine Chatelard (Coordination préparatoire) : E-mail : gchatelard@yahoo.com
Mme Hana Jaber (Direction scientifique) : CERMOC, PO Box 830 413, Zahran, Amman, Jordanie
Tel : (962) 6 4611 171
Fax : (962) 6 4611 170
E-mail : cermoc@nets.com.jo
Dr France Métral

(Recherche) : Maison de l'Orient méditerranéen, 7, rue Raulin, 69007 Lyon, France
Tél : (33) 4 72.71.58.51

■ **14-17 août 2002 Copenhagen**

Peoples of Middle East : Traditional Values and Modern Challenges in the Anthropological Perspective. Atelier dans le cadre de la 7^{ème} Conférence bi-annuelle EASA

Le but principal de l'atelier est d'analyser la tendance générale et les mécanismes de l'adaptation culturelle des sociétés moyen-orientales traditionnelles au défi de la modernisation du Moyen Age tardif à nos jours. Les participants sont invités à discuter les caractéristiques de la culture générale et politique dans la région, incluant ses dynamiques passées et présentes. Les aspects religieux de la culture semblent extrêmement importants pour l'étude de cette région.

Contacts : Darya A. Khaltourina - Department of Cultural Anthropology, Russian Academy of Sciences, 30/1, Spiridonovka St. Moscow 103001, Russie
Tél : + 7 (095) 291 4119 - Fax : + 7 (095) 202 0786
E-mail : liho-borka@netscape.net
Ilia V. Zaitsev - Institute of Oriental Studies of the Russian Academy of Sciences, 12 Rozhdestvka St., Moscow 103031, Russie
Tél : + 7 (095) 925 7788 - Fax : + 7 (095) 925 7788
E-mail : ilia-zaitcev@mtu-net.ru

■ **14-17 septembre 2002 Exeter**

The Movement of People and Ideas between Britain and the Maghreb 2^{ème} Conférence pluri-disciplinaire organisée par le Centre for Mediterranean Studies et le Institute of Arab and Islamic Studies de l'Université de Exeter en collaboration avec la Fondation Temimi. Thèmes de la conférence : les personnes (esclaves, soldats, prisonniers, travail-

leurs, demandeurs d'asile, voyageurs, pirates, touristes, écrivains...) ; mouvements d'idées ; Contextes (libre commerce, voyages, déplacements, guerre, colonisation, alliances, traités...) ; Réseaux, langues, communautés, exilés, villes, colonies ; Représentation des mouvements littéraire, artistique...

Les résumés (200 mots pour des interventions de 20 minutes) doivent être envoyés avec un CV court avant le 30 avril 2002.

- Dr. Mohamed-Salah Omri - Centre for Mediterranean Studies - IAIS Stocker Road - Exeter EX4 4ND - UK
Fax : +44.1392.264.035
E-mail : m.s.omri@exeter.ac.uk
- Prof. Abdeljalil Temimi FTESI B.P. 50 - 1118 Zaghouan - Tunisie
Fax : +216.72.676.710
E-mail : temimi.fond@gnet.tn

■ **22-23 octobre 2002**
Biskra

Le développement de l'agriculture saharienne comme alternative aux ressources épuisables

Séminaire international organisé par le Département d'économie de la Faculté des sciences économiques et de droit de l'Université Mohammed Khaïdhar Réception des résumés : 15/05/2002. Notification de participation : 31/05/2002 Réception des communications : 15/06/2002. Notification d'acceptation : 30/06/2002.

Les résumés sont limités à 250 mots.

Les communications doivent être rédigées en Word 97/2000 "Times New Roman" avec des marges de 2,4 cm.

Les langues du séminaire : arabe, français et anglais. Les communications acceptées doivent être envoyées en deux exemplaires et par disquette 3,5".

Secrétariat du séminaire B.P. 145, Biskra 07000 Algérie
Tel/fax : (00213) 33 74 31 61
E-mail : semeco2002@

hotmail.com

■ **30-31 octobre**
1^{er} novembre 2002 Sousse
Eau et environnement - Reconstitutions, Gestion et Aménagement

Séminaire international organisé par le Laboratoire Radio-analyse et Environnement.

Un appel à communication est lancé. Les fiches de participation doivent parvenir avant la fin mars. Les résumés de communication doivent être envoyés avant le 30 avril 2002.

Contact : Comité d'organisation du Séminaire International Eau et Environnement Laboratoire Radio-analyses et Environnement - ENIS B.P. "W" - 3038 Sfax Tunisie
Tél : +216.74.274.088 - Fax : +216.74.275.595
E-mail : Kamel.Zouari@enis.rnu.tn - K_Zouari@yahoo.fr

■ **1-2 novembre 2002 Tunis**
Femmes, sport et cultures méditerranéennes - Problématique, état des lieux et perspectives

2^e Colloque organisé par l'Institut Supérieur du Sport et de l'Education Physique de Sfax (ISSEP) et le Centre de Recherches, d'Études, de Documentation et d'Information sur la Femme (CREDIF).

Les propositions de contribution (250 mots, 4 mots clefs) doivent parvenir avant le 15 mai 2002 à : Abdelaziz Hentati, ISSEP de Sfax - BP 384 - 3000 Sfax
E-mail : Abdelaziz.Hentati@isseps.rnu.tn

■ **13-14 décembre 2002**
Gabès

Le savoir-faire local dans la gestion des ressources naturelles en pays méditerranéens

Premier Séminaire International de "GDEL" Deux grands thèmes seront abordés : 1. Théories, connaissances et méthodologies ; 2. Acteurs, expériences et études de cas Les personnes désirant présenter une communication sur les thèmes proposés sont

invitées à envoyer un résumé d'une page et le bulletin de participation avant le 30 juin 2002

Contact : Abdallah BEN SAAD
Tél : + 216.75.227.325 - Fax : + 216.75.228.088
E-mail : Abdallah.Bensaad@ira.rnrt.tn
GDEL Publiposte B.P. 11 - Avenue de Paris - 6001 Gabès - Tunisie

■ **10-12 janvier 2003**
Sheffield

Marie Cardinal : A Retrospective

Conférence organisée par le Département de français de l'Université de Sheffield en association avec le Center for Gender Studies in Europe.

Un appel à contribution est lancé autour des thèmes : autobiographie et fiction ; le couple ; l'oeuvre de Cardinal ; la relation mère-fille ; écriture et renaissance ; maternité et créativité ; l'abjection ; les voix post-coloniales ; le vague et le réglé.

Un résumé de 300 mots doit être soumis avant le 31 août 2002.

Contact : Dr Emma Webb - Dpt of French The University of Sheffield Sheffield, United Kingdom - S10 2TN
Tél : +44.(0)1.14.22.22.869 - E-mail : e.webb@sheffield.ac.uk

■ **26-28 février 2003**
Agadir

Place et rôle des émigrés/immigrés dans le développement dans les pays du Maghreb et du Sahel

Un colloque international organisé par le laboratoire Migrinter.

Contact : Migrinter/Département de Géographie - 97, avenue du Recteur Pineau - 86000 Poitiers
Tél : (00 33) 5 49 45 32 92 - Fax : (00 33) 5 49 45 45 82
E-mail : william.berthomiere@mshs.u-niv-poitiers.fr
Internet : http://www.mshs.univ-

poitiers.fr/migrinter

■ **19-23 mars 2003**
Florence

4^{ème} Rencontres méditerranéennes de la recherche sociale et politique Organisé par le Robert Schuman Centre for Advanced Studies, dans le cadre du Mediterranean Programme. Appel à communications avant le

17/07/2002, sous forme d'un résumé en anglais de 250 mots assorti d'un CV de 5 pages maximum, de préférence par E-mail à : medmeet@iue.it

Les résultats de la sélection seront communiqués fin septembre 2002.

Coordination scientifique : Imco Brouwer, coordinateur du programme Informations : Lotta Svantesson - Mediterranean Programme Secretary - E-mail : medmeet@iue.it - Tél : +39 055 4685 785 - Fax : +39 055 4685 770
Adresse : Mediterranean Programme - Robert Schuman Centre for Advanced Studies - European University Institute - Via dei Roccettini, 9 - 50016 - San Domenico di Fiesole (FI) - Italie
Internet : http://www.iue.it/RSC/MED/meeting2003/Welcome.html

■ **7-9 avril 2003**
Constantine

De l'architecture monumentale au monument dans les villes méditerranéennes Colloque organisé par le Département d'architecture et d'urbanisme de l'Université Mentouri, Constantine, Algérie. Appel à communications avant le 30/09/2002
Comité scientifique : Zoulikha Boumaza, Hamza Zeghlech, Badia Belabed-Sahraoui, Zineddine Guenadez et Abdelwahab Bouchareb. Contact : Zoulikha Boumaza ou Badia Belabed-Sahraoui Département d'architecture et d'Urbanisme - Campus Hamani - Route Ain el Bey - Constantine - Algérie
Tél./Fax : + 213.31.61.49.48 - + 213.31.90.05.90
E-mail : colloquemonu-

S o m m a i r e

POSITIONS DE RECHERCHE	3
LES ÉTRANGERS ET LA JUSTICE PÉNALE FRANÇAISE. LE CAS DE LA "CRIMINALITÉ SICILIENNE" (1888-1898)	
Ali NOUREDDINE	
RECHERCHES EN COURS	9
LA CONSTRUCTION DE TUNIS "VILLE EUROPÉENNE" ET SES ACTEURS DE 1860 À 1945.	
Christophe GIUDICE	
VIENT DE PARAÎTRE	17
LIVRES RECUS	19
REVUES	22
ÉTUDES DOCTORALES	23
ESPACES DE RECHERCHE	24
ACTIVITÉS DE L'IRMC ET DU CJB	26
CALENDRIER SCIENTIFIQUE	28

Correspondances donne la parole à des enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants et leur offre la possibilité d'informer la communauté scientifique de leurs travaux ou de leurs recherches en cours.

Ces publications se font dans le cadre de différentes rubriques :

- *Positions de recherche*, qui tend à restituer la teneur et l'actualité du débat scientifique sur un thème donné, à travers l'analyse critique d'un ouvrage, le compte-rendu de l'état d'un projet de recherche, une communication scientifique.

- *Recherches en cours*, qui accueille les présentations par leurs auteurs de travaux intermédiaires dans un projet de recherche : mémoire (DEA ou maîtrise) ; thèse en cours ; travaux collectifs, type séminaire.

- *Thèses, qui rend compte des travaux de thèse récemment achevés.*

Ces textes doivent relever du champ des sciences sociales et humaines et concerner le Maghreb et le Monde arabo-musulman, soit par le champ de l'étude soit par les questions épistémologiques et méthodologiques qu'ils traitent. *Correspondances* privilégie notamment les contributions qui mettent l'accent sur la recherche de terrain. Les manuscrits doivent comporter 33 000 signes pour respecter les contraintes éditoriales du bulletin et être transmis sur support informatique.

المحتويات

تعطي لشرية "مراسلات" الفرصة للمدرسين والباحثين وطلبة الدكتوراه للتعبير عن أفكارهم والتعريف بأعمالهم وبحوثهم. تصنف محتويات "مراسلات" إلى ثلاثة أبواب :	3
"مواقف بحث" و "بحوث بصدد الإنجاز" و "أطروحات".	
يهدف باب "مواقف بحث" إلى إبراز أهمية النقاشات العلمية وحداتها حول محور معين من خلال التحليل النقدي للمؤلف أو تقرير حول بحث في طور الإنجاز أو مداخلة علمية. أما في باب "بحوث بصدد الإنجاز" يقدم الباحثون بأنفسهم النتائج الأولية لمشاريع بحث هم بصدد إنجازها في نطاق شهادة التعمق في البحث أو شهادة الدكتوراه أو أعمال البحث الجامعية. وفي باب "الأطروحات" تعرض "الأطروحات" التي وقعت مناقشتها حديثا يجب أن تركز النصوص المقترحة اهتمامها بميداني العلوم الإنسانية والاجتماعية لبلدان المغرب والعالم العربي الإسلامي وذلك على مستوى حقول الدراسة والتساؤلات الاستمولوجية والمنهجيات المتبعة.	9
توجه "مراسلات" اعنتانها الأول إلى الدراسات الميدانية حتى ينسى "لمراسلات" احترام الشروط التطبيقية للنشر وإخضاع النصوص التي تلقاها لقواعد الإرسال المعلوماتي، يجب أن لا تتجاوز المقترحات 33000 رمزا.	17

مواقف بحث :	3
الأجانب والقضاء الجنائي الفرنسي في سوسة. "حالة الإجرام الصقلي" (1898-1888) علي نور الدين	9
بحوث بصدد الإنجاز :	9
بناء تونس "المدينة الأوروبية" والفاعلون فيها بين (1860 و 1945) كريستوف جيوديتشي	17
آخر ما صدر	19
ما ورد علينا من كتب باللغة الفرنسية	22
المجلات	23
دراسة مرحلة الدكتوراه	24
فضاءات بحث	26
أنشطة معهد البحوث المغربية المعاصرة	28
الرزنامة العلمية	